

CONCEPTION CANTONALE DU PAYSAGE

CAHIER 2
OBJECTIFS
DE QUALITÉ PAYSAGÈRE
JUILLET 2024



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

PILOTAGE

Sylvain Ferretti, directeur général, office de l'urbanisme
Pierre Alain Girard, directeur général, office du patrimoine et des sites
Valentina Hemmeler Maïga, directrice générale, office cantonal de l'agriculture et de la nature

DIRECTION DE PROJET

Patrik Fouvry, directeur, Direction de la biodiversité et des forêts, office cantonal de l'agriculture et de la nature
Ariane Widmer, urbaniste cantonale, office de l'urbanisme
Babina Chaillot-Calame, conservatrice des monuments, office cantonal du patrimoine et des sites
Mathieu Petite, adjoint de l'urbaniste cantonale, office de l'urbanisme (dès le 1.1.2021)
Tiphaine Bussy-Blunier, cheffe de projet, office cantonal de l'agriculture et de la nature (jusqu'au 31.07.2021)
Laurent Badoux, chef de projet, office de l'urbanisme (jusqu'au 31.07.2021)

GROUPE DE TRAVAIL OBJECTIFS DE QUALITE PAYSAGERE

Héloïse Candolfi, office cantonal de l'agriculture et de la nature
Babina Chaillot-Calame, office du patrimoine et des sites
Isabelle Claden, office de l'urbanisme et office du patrimoine et sites
Philippe Convercey, hepia
Marie-Hélène Giraud, bureau Triporteur
Roman Hapka, Fondation suisse pour la protection du paysage
Gilles Mulhauser, office cantonal de l'eau
Éloïse Pelaud, office de l'urbanisme

GROUPE DE SUIVI ET DE CONSULTATION (2018-2020)

Emmanuel Ansaldo, office cantonal de l'agriculture et de la nature
Francesco Della Casa, architecte cantonal
Emmanuelle Favre, office cantonal de l'agriculture et de la nature
Mathieu Iglesias, direction du projet d'agglomération
Frédéric Josselin, office de l'urbanisme
Jean-Frédéric Luscher, office du patrimoine et sites
Gilles Mulhauser, office cantonal de l'eau
Alexandre Prina, office cantonal des transports
Giovanna Ronconi, office de l'urbanisme
Claude Realmonte, office du patrimoine et sites
Walter Vetterli, office cantonal de l'environnement
Eric Zellweger, office de l'urbanisme

REDACTION

Mathieu Petite, adjoint de l'urbaniste cantonale, office de l'urbanisme

CARTOGRAPHIE

Pierre Stoenesco, office de l'urbanisme,
avec le concours de Bénédicte Loisel, direction de l'information du territoire
Sauf p.17 Tomas Petkovski, office de l'urbanisme

MANDATAIRES

Assistance à maîtrise d'ouvrage (2020-2024) :
Latitude Durable (Maude Sauvain, Marc Naef)
Réalisation de la pré-étude (2018-2019) : Paysage n'co (Valérie Hoffmeyer,
Philippe Convercey, Laurent Matthey, Noélie Merle, Lisa Lévy, Vincent Huron,
Olivia Boutay, Christian Meisser, Stéphane Dondicol, Benjamin Dupont-Roy)

REMERCIEMENTS

John Aubert, André Baud, Valentin Bourdon, Anne-Lise Cantiniaux, Ingrid Carini,
Laurence Crémel, François Erard, Prisca Faure, Délia Fontaine,
Natacha Guillaumont, Bernard Leutenegger, Isabelle Toumi, Bertrand von Arx

CREDITS PHOTOGRAPHIQUES

©Matthieu Gafsou
Sauf p. 31, 37 et 42 ©Stéphane Dondicol

GRAPHISME

Atelier Poisson

SOMMAIRE

1	Introduction	9
2	Ensembles paysagers	15
2.1	Le bassin du Rhône et de l'Arve	19
2.2	Le lac et ses rives	27
2.3	Le pied du Jura	35
2.4	La plaine de la Seymaz et les Voirons	43
2.5	La plaine de l'Aire et la Champagne	51
3	Espaces à enjeux	59
3.1	Pénétrantes de verdure	63
3.2	Espaces publics	69
3.3	Entrées de ville	73
3.4	Territoires en transformation	77
4	Annexes	87
	Glossaire	87
	Acronyme	87
	Liste des photos	87



PRÉAMBULE

La Conception cantonale du paysage est composée de deux cahiers.

Le cahier 1 présente d'abord une approche des particularités du paysage genevois et des enjeux qui lui sont associés. Il expose ensuite la vision stratégique qui doit présider à son évolution et à sa conservation.

Le cahier 2 se veut quant à lui plus opérationnel en définissant comment, au sein des projets, cette vision stratégique se décline en objectifs de qualité paysagère. Grâce à des fiches structurées selon des ensembles paysagers qui couvrent le territoire cantonal et des espaces à enjeux, le cahier 2 aide les actrices et acteurs du territoire à pleinement considérer le paysage dans le développement de leurs projets et politiques publiques.

1 INTRODUCTION

La Conception cantonale du paysage est un document qui vise à construire une politique de protection et de valorisation du paysage. Elle a pour but de sensibiliser l'ensemble des actrices et acteurs du territoire à l'importance de la prise en compte du paysage en amont des projets qui ont une incidence territoriale.

DEUX CAHIERS COMPLÉMENTAIRES

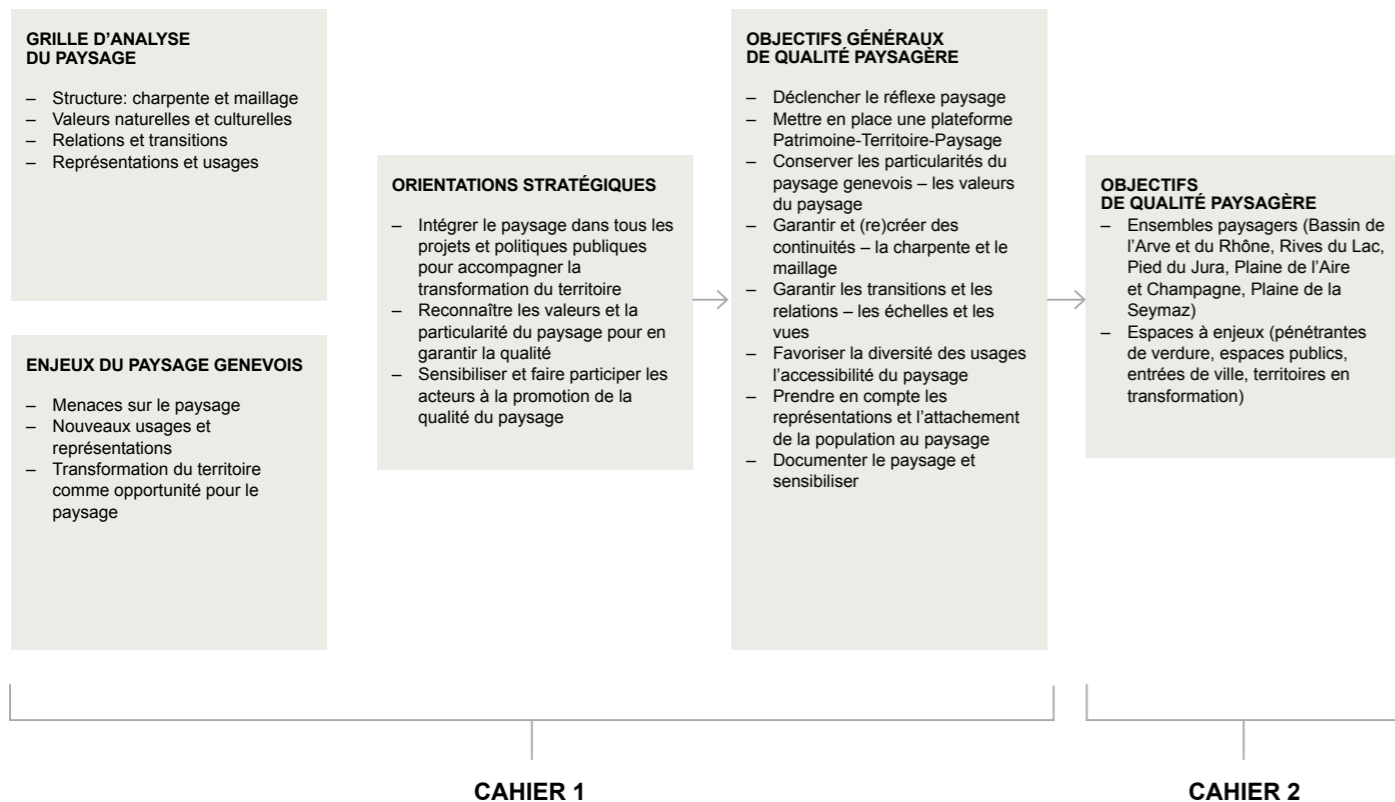
La Conception cantonale du paysage est composée de deux cahiers distincts :

Le **cahier 1** présente l'état des lieux du paysage genevois en développant le contexte institutionnel, les valeurs dont il est doté et les enjeux auxquels il est confronté. Le cahier 1 est structuré par une lecture à trois échelles (le grand paysage, les ensembles paysagers, les paysages du quotidien). Au-delà de la description des qualités et des particularités du paysage genevois, de l'identification des enjeux à considérer, la Conception cantonale du paysage est guidée par trois orientations stratégiques :

- intégrer le paysage dans les projets et politiques publiques pour accompagner la transformation du territoire ;
- reconnaître les valeurs et les particularités du paysage pour en garantir la qualité ;
- sensibiliser et faire participer les actrices et acteurs à la promotion de la qualité du paysage.

Le **cahier 2** accompagne et complète le cahier 1. Il adopte une approche plus opérationnelle et détaille les cinq ensembles paysagers et leurs entités paysagères caractéristiques, ainsi que les quatre espaces à enjeux. Il définit une liste d'objectifs de qualité paysagère à prendre en compte pour chacun de ces composants et ce, tout au long des processus de projets impactant le territoire.

Articulation entre la grille d'analyse, les enjeux, les orientations stratégiques et les objectifs de qualité paysagère



Objectifs de qualité paysagère

La Convention européenne du paysage définit les objectifs de qualité paysagère comme la formulation par les autorités publiques des aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie¹.

Ces objectifs visent à garantir et rehausser la qualité des paysages. Ce terme de qualité renvoie à « la richesse des éléments qui confèrent son identité à un paysage et à la capacité de celui-ci à répondre aux exigences multiples de la population et de l'environnement »².

Contribuer à la qualité d'un paysage, c'est travailler sur la particularité de ses entités (valeurs naturelles et culturelles), sur les relations entre celles-ci et sur la multifonctionnalité que ces entités remplissent.

Le cahier 2 spécifie, dans leurs premières intentions, les objectifs de qualité paysagère qui s'appliquent de manière différenciée :

- aux ensembles paysagers ;
- aux espaces à enjeux.

Objectifs des ensembles paysagers

S'appliquent de manière spécifique sur l'ensemble paysager concerné par le projet

- Le bassin du Rhône et de l'Arve
- Le lac et ses rives
- Le pied du Jura
- La plaine de la Seymaz et les Voirons
- La plaine de l'Aire et la Champagne

Objectifs des espaces à enjeux

S'appliquent de manière spécifique sur l'espace à enjeux concerné par le projet

- Les pénétrantes de verdure
- Les espaces publics
- Les entrées de ville
- Les territoires en transformation
 - ▶ Nouveaux quartiers
 - ▶ Zone 5
 - ▶ Zones industrielles
 - ▶ Gravières et décharges
 - ▶ Zones agricoles spéciales

Il est important de mentionner que les objectifs issus des statuts de protection (notamment l'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels – IFP – et l'inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse – ISOS) sont à prendre en compte en parallèle et au même titre que les objectifs de qualité paysagère figurant dans la Conception cantonale du paysage. De plus, à la fin de chaque ensemble paysager, un encadré précise les statuts de protection spécifiques au périmètre.

¹ Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage, 0.451.3, art. 1§c.

² Office fédéral de l'environnement, Conception paysage suisse. Paysage et nature dans les domaines politiques de la Confédération, OFEV, 2020, p. 51.

Processus de définition des objectifs

de qualité paysagère

Afin de définir les objectifs de qualité paysagère de manière cohérente et en réunissant une somme de compétences diversifiées et complémentaires (internes ou externes à l'Etat de Genève), un groupe de travail « objectifs de qualité paysagère » a été constitué³.

Il a été chargé de la formulation de ces objectifs, en prenant en compte les premières propositions issues de l'étude de base et de l'équipe de projet. Plus spécifiquement, le groupe de travail a notamment :

- passé en revue les premières propositions d'objectifs et proposé des modifications et des compléments ;
- proposé et discuté de nouveaux objectifs à intégrer ;
- illustré certains objectifs par des lieux particuliers représentatifs du propos ;
- relu et confirmé ces propositions au regard des différentes politiques publiques représentées dans le groupe de travail

Pour ce faire, le groupe de travail s'est réuni lors de cinq demi-journées d'ateliers entre le mois de février et le mois de juin 2023.

Evolutivité du cahier 2

Le cahier 2 est pensé pour accueillir de nouveaux objectifs de qualité paysagère, voire pour mettre en évidence de nouvelles entités, de nouveaux lieux particuliers ou de nouvelles menaces sur la qualité paysagère. Il est de ce fait présenté dans sa première version en accompagnement du cahier 1. Il est, tout comme l'ensemble des objectifs présentés, **évolutif et non exhaustif**. En effet, comme présenté dans le cahier 1, la Plateforme Patrimoine-Paysage-Territoire a pour mission d'assurer l'accompagnement de la mise en œuvre des objectifs de qualité paysagère et leur mise à jour. Dans ce sens, des précisions ou des compléments pourront être apportés. Finalement, le cahier 2 est le support du « réflexe paysage » de l'ensemble des actrices et acteurs du territoire.

Fiches de mise en œuvre

Les objectifs de qualité paysagère relatifs aux ensembles paysagers et aux espaces à enjeux sont à appréhender comme des fiches qui présentent la structure systématique suivante :

- la **description** de l'ensemble paysager ou de l'espace à enjeux ;
- la présentation d'**entités paysagères caractéristiques** (uniquement pour les ensembles paysagers) ;
- la **mise en évidence de lieux particuliers ou des bons exemples** pour illustrer le propos (non exhaustif) ;
- un **classement, de l'échelle la plus large à la plus spécifique**, des objectifs de qualité paysagère.

³ Composition du groupe de travail : Philippe Convercey (hepia), Marie-Hélène Giraud (Triporteur), Roman Hapka (FSP), Gilles Mulhauser (OCEau), Eloïse Pelaud (OU), Héroïse Candolfi (OCAN), Babina Chaillot-Calame (OPS), Isabelle Claden (OU-OPS).



2 ENSEMBLES PAYSAGERS

Le paysage genevois ne peut se réduire à des types de paysage (rural, urbain, etc.). L'approche retenue ici⁴ a consisté à qualifier le territoire par le relief et les cours d'eau (les éléments de la charpente paysagère) et se distingue, par conséquent, de la mise en évidence de types de paysages caractéristiques ► Cahier 1

Au travers d'une approche sensible du territoire, qui permet de dépasser les découpages administratifs habituels, des ensembles paysagers ont été définis par ces entités de la charpente que sont le lac, le Rhône et l'Arve, le Jura, l'Aire au pied du Salève, la Seymaz et les Voirons.

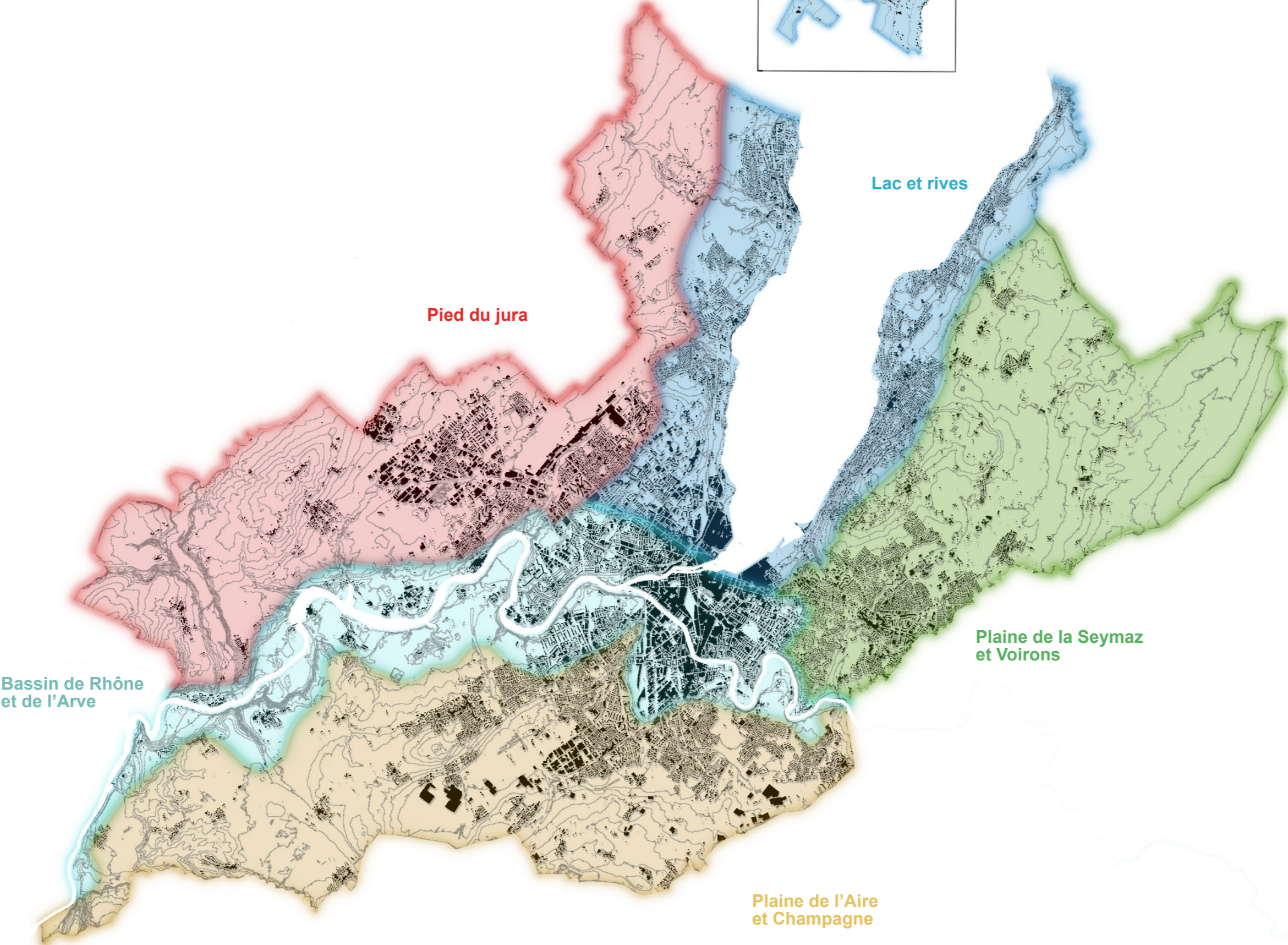
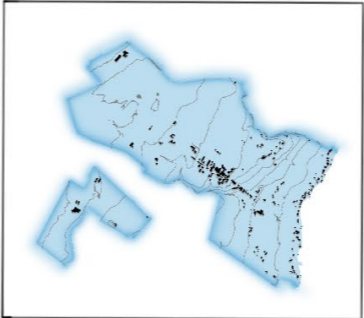
Cinq ensembles paysagers sont listés et définis ci-dessous :

- le bassin du Rhône et de l'Arve ;
- le lac et ses rives ;
- le pied du Jura ;
- la plaine de la Seymaz et les Voirons ;
- la plaine de l'Aire et la Champagne.

Les ensembles paysagers sont abordés systématiquement de la manière suivante :

- la description du **caractère général** de l'ensemble ;
- une présentation des **entités paysagères caractéristiques** désignant des unités paysagères qui singularisent l'ensemble paysager concerné ;
- la **mise en évidence de lieux particuliers** pour illustrer le propos (non exhaustif) ;
- le **classement, de l'échelle la plus large à la plus spécifique**, des objectifs de qualité paysagère.

⁴ L'approche par ensemble paysager est une proposition faite dans le cadre de la pré-étude qui est pleinement reprise dans la Conception cantonale du paysage. (Cf. Paysage n'co, Genève, ville-paysage? Étude pour une conception paysage cantonale, mai 2019).



Bassin de Rhône et de l'Arve

Pied du jura

Lac et rives

Plaine de la Seymaz et Voiron

Plaine de l'Aire et Champagne





2.1 LE BASSIN DU RHÔNE ET DE L'ARVE

L'Arve et le Rhône composent un « monument naturel » à l'échelle du Grand Genève, qu'ils traversent du pied des Voirons et du Salève à l'est, à Fort-l'Ecluse au sud-ouest.

L'importance paysagère de ces cours d'eau qui se réunissent à la Jonction tient aux séquences territoriales très différentes qu'ils traversent et qu'ils modèlent: cours d'eau au tracé naturel avec des falaises et des ripisylves et cours d'eau contraint et corrigé dans le contexte urbain. Ils sont des éléments très structurants de la charpente paysagère, autant par l'eau en elle-même que par les milieux (ripisylves, alignements d'arbres...) qui la jouxtent. Au niveau écologique, le Rhône et l'Arve sont des réservoirs de biodiversité; cet ensemble paysager garantit une précieuse continuité aux espèces et assure des connexions biologiques à l'échelle de l'agglomération. L'intérêt paysager du Rhône est confirmé par l'inscription de l'ensemble du cours genevois à plusieurs inventaires, dont l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP).

De nombreux objets patrimoniaux attestent du passé industriel lié aux usages de l'eau (par exemple, le Bâtiment des Forces Motrices). De multiples ponts, mais aussi de sentiers surplombant les cours d'eau, procurent des points de vue remarquables sur cet ensemble paysager. À cet égard, les usages liés à la détente et aux loisirs sont très nombreux et en fort développement depuis quinze ans, en particulier sur le Rhône.

Cet ensemble ne se résume pas à ces deux cours d'eau, mais comprend aussi la totalité de leurs très nombreux affluents qui dessinent un maillage à l'échelle d'un bassin-versant de grande ampleur (et qui dépasse largement les frontières cantonales).

ENTITÉS PAYSAGÈRES CARACTÉRISTIQUES

- Les méandres
- L'Arve sauvage
- L'Arve urbain
- Le Rhône urbain
- La jonction Arve - Rhône
- Le Rhône sauvage
- Le Rhône assagi et canalisé

ENTITÉS PAYSAGÈRES CARACTÉRISTIQUES

LES MÉANDRES

Ces méandres témoignent de l'action géomorphologique du cours d'eau, qui a sculpté le relief au fil du temps. Il s'agit de paysages de grande valeur qui participent à la charpente paysagère : ce sont des espaces ouverts très préservés, bordés d'une ripisylve, l'activité agricole occupant encore la plupart d'entre eux. L'articulation entre le lit des rivières, le cordon boisé et les milieux ouverts constitue en elle-même une richesse.

LIEUX PARTICULIERS

Le méandre de Sierne

La préservation des bâtiments (maisons de maître) du hameau autant que la topographie particulière du site (butte) et les vues très dégagées sur le Salève ont justifié son inscription dans l'inventaire ISOS en 2019.

Les méandres du Bout du Monde et de Vessy

Ils accueillent des installations sportives relativement lourdes et le méandre de Vessy, encore en partie occupé par une activité agricole (ferme), est appelé à être urbanisé (Projet des Grands Esserts).

La presqu'île de Loëx

Sa valeur a été reconnue par la décision, dans les années 1980, d'épargner ce site du passage de l'autoroute de contournement (construite plus à l'ouest et partiellement mise en souterrain en 1993); il s'agit majoritairement d'espaces ouverts agricoles, avec quelques alignements d'arbres, et entourés de la ripisylve du Rhône.

Le méandre d'Aire-la-Ville

Ce site est caractérisé par une plaine agricole, séparée du Rhône par une mince ripisylve. Les qualités spatiales (structurelles) du village d'Aire-la-Ville ont été reconnues par l'inventaire ISOS en 1976; il n'est aujourd'hui plus classé au niveau national, en raison de nombreux développements résidentiels contemporains. Les dégagements visuels sur le Jura de cette plaine agricole sont intéressants. L'usage industriel de ce méandre est évident, avec l'usine de traitement et de valorisation des déchets des Cheneviers, marquante dans le paysage depuis son inauguration en 1966.

L'éperon rocheux de l'ancien Château de St-Victor

Celui-ci se situe proche du hameau d'Epeisses, pourvu de plusieurs bâtiments intéressants.

LIEUX PARTICULIERS

L'île aux Castors

La présence de cet animal lui vaut d'être classée, depuis 2011, en réserve naturelle et cette île constitue l'un des rares vestiges des méandres créés par le cours d'eau.

Le Pont de Vessy

Construit en 1936, ce pont est classé à l'inventaire des immeubles dignes d'être protégés depuis 1986. Les vues en aval et amont du pont mettent en scène un paysage alliant eau et rives très boisées.

L'ancienne usine de pompage des eaux de Vessy

« Un exemple d'intégration dans le milieu naturel et un témoignage exceptionnel des débuts de l'industrialisation des moyens de production » (Fiche RPI-428a, Recensement du patrimoine industriel – 1800 à 1975); cette usine a été reconverte en site culturel et d'accueil du public; les vues sur la rivière et la chute d'eau, ainsi que sur les berges, avec le Salève en toile de fond, sont remarquables.

Le Parc des Falaises

Réaménagé dans le cadre du projet de paysage prioritaire de l'Arve: il offre un belvédère sur l'Arve sauvage et sur les pénétrantes de Pinchat et des Bois de Veyrier.

L'ARVE SAUVAGE

De l'embouchure du Foron au Pont de la Fontenette, cette portion de la rivière alterne des situations encaissées (sous les plateaux de Champel ou de Vessy) et ouvertes (du Bout-du-Monde à Carouge et en amont au niveau du hameau de Sierne). Ses rives sont marquées par une ripisylve continue et dense et de profonds méandres surmontés de falaises. Le bâti est très souvent à distance du cours d'eau, même si les immeubles du Plateau de Champel ou quelques villas à Conches émergent des falaises. Les seuls éléments marquants proches du cours d'eau sont les installations sportives du Bout-du-Monde et de Vessy. Par ailleurs, les rives sont intensément fréquentées par les promeneurs.

L'ARVE URBAINE

Dès le pont de la Fontenette, le cours de l'Arve est contraint par des quais hauts plantés. Une ripisylve, pénétrante de verdure et corridor biologique, quasi continue, accompagne le cours d'eau jusqu'à la jonction avec le Rhône. Des plages d'alluvions en bas des quais apparaissent en certains endroits, en fonction du débit de l'eau. Plusieurs ponts offrent des points de vue remarquables sur le lit du cours d'eau, sa ripisylve et les fronts bâtis qui en émergent (Pont de la Fontenette, Pont de Carouge, Pont des Acacias, pont Hans-Wilsdorf, Pont de Saint-Georges).

LE RHÔNE URBAIN

Dans le prolongement de la Rade, le Rhône s'écoule dans un paysage très largement bâti et urbain. Une promenade piétonne continue est aménagée sur les quais, souvent plantés d'alignements d'arbres taillés. Le caractère minéral et l'aménagement sobre des quais dominant ce paysage. Cet axe participe au maillage urbain, qui se prolonge au sein des quartiers adjacents. Les ponts offrent des points de vue sur cette entité paysagère et constituent pour certains des objets patrimoniaux remarquables, tel le Pont du Mont-Blanc. Le Rhône se fait plus sauvage dès le Pont de Sous-Terre et, en rive droite, les falaises de Saint-Jean composent un paysage singulier avec le bâti en surplomb du Rhône. La jonction avec l'Arve achève cette séquence urbaine du Rhône.

LIEUX PARTICULIERS

Le Pont de Carouge (anciennement Pont-Neuf)

Témoin unique de son époque (construit entre 1799 et 1817) et inscrit à l'inventaire des immeubles dignes d'être protégés, il est le dernier tronçon de la voie historique menant de Genève à Annecy, avec substance (GE 04: voir fiche IVS p.5).

Le Pont Hans-Wilsdorf

Ce récent ouvrage compose un paysage contemporain, faisant écho aux bâtiments environnants, tels la tour de la Radio Télévision Suisse ou le bâtiment de Rolex.

Le Bois de la Bâtie

Plus grande forêt en Ville de Genève, elle recouvre une colline et bénéficie d'une situation exceptionnelle avec, à son sommet, un point de vue unique sur la ville et le bassin genevois et, à ses pieds, les eaux de l'Arve.

LIEUX PARTICULIERS

Tous les bâtiments bénéficiant d'un rapport actuel ou historique avec le fleuve, en utilisant la force de son courant ou en le régulant

Le Pont de la Machine, le Bâtiment des Forces Motrices (BFM), qui a été transformé en salle de spectacle en 1997 et qui présente des qualités architecturales exceptionnelles, et, plus récemment, le barrage du Seujet, terminé en 1994.

L'ensemble des ponts sur le Rhône

Ils singularisent fortement ce paysage et présentent chacun des spécificités historiques et identitaires très puissantes. Les plus représentatifs sont: le Pont des Bergues, le Pont de la Machine et le Pont de la Coulouvrenière.

Le sentier des Saules

Il compose, avec ses peupliers, un paysage remarquable et qui fait face aux falaises de Saint-Jean; en réponse à la demande d'accès à l'eau et au besoin d'offrir des lieux plus frais face aux changements climatiques, des pontons pour la baignade, très fréquentés durant la belle saison, y ont été installés.

Place de Bel-Air et l'île

Il s'agit d'un lieu doté d'une grande épaisseur historique (ancien tracé gallo-romain), pourvu de plusieurs objets patrimoniaux (notamment Tour de l'île). Les infrastructures liées aux lignes de transport ont malheureusement coupé les liens des usagers et usagers avec le paysage fluvial.

L'île Rousseau

Témoin de l'ancien système de fortifications à l'entrée du Rhône et reliant, par ses ponts, la Cité et Saint-Gervais. Cette île sur le Rhône constitue la première étape de la promenade «Au fil du Rhône», prix Wakker 2000.

LE RHÔNE SAUVAGE

Depuis la Jonction jusqu'à l'embouchure du Nant d'Avril, les rives du Rhône alternent entre falaises et rives basses. Les falaises sont des éléments très caractéristiques du fleuve : majoritairement boisées, friables et instables, elles sont une ancienne émergence de l'alluvion qui recouvre la molasse du bassin genevois. Des promenades pédestres quasi continues accompagnent les deux rives du fleuve restées très sauvages et entourées par un large cordon boisé. Le paysage d'aspect naturel qui s'en dégage est tout de même agrémenté de quelques vues en contre-plongée vers les cités du Lignon ou d'Onex ; ces ensembles bâtis des années 1960-1970 font aussi pleinement partie du paysage. Dès le Viaduc de la Jonction, les premières prairies de fauche occupent le haut des falaises creusées par le Rhône (Campagnes Cayla et Masset, Ferme de Saint-Georges). Des terrasses alluviales forment des rives plus basses, comme à Aire ou à Peney. Le développement de roselières qui égrènent le cours du Rhône depuis vingt ans contribue à un renforcement des valeurs naturelles et écologiques. Si les constructions proches du cours d'eau sont rares dans cette portion du Rhône, on peut noter qu'historiquement des industries tirant parti du cours d'eau s'y sont installées comme dans le méandre d'Aire ou à Peney, par exemple. L'industrie a également une influence sur le « paysage olfactif » en fonction des émanations d'odeurs issues des manufactures (zone industrielle du Canada, par exemple).

LIEUX PARTICULIERS

Le Pont Butin

C'est un objet patrimonial remarquable, inspiré par les aqueducs romains et inauguré en 1927. Les vues depuis les deux rives du fleuve sur ses piliers sont à signaler ; la vue dévoilée par sa traversée, très perturbée par l'intense circulation du trafic motorisé, est exceptionnelle tant du côté aval que du côté amont mais désormais quelque peu altérée par l'installation de hautes barrières de sécurité.

La presqu'île d'Aire

Ce vaste plateau, délimité au nord par le Nant des Grebattes, abrite historiquement des fonctions lourdement impactantes (station d'épuration, garages, etc.) : deux des bâtiments (Verseuse et Porteous) sont désormais inscrits à l'inventaire des bâtiments dignes d'être protégés ; l'ensemble du méandre recèle un potentiel paysager important, notamment le bâtiment Porteous et sa structure en porte-à-faux sur le Rhône.

La Cité du Lignon

Cet ensemble bâti fonctionne comme un repère visuel et est désormais reconnu comme un élément remarquable du patrimoine architectural contemporain plan de site depuis 2009 et site ISOS depuis 2019. Lourdement impactantes la qualité architecturale de l'ensemble est considérée comme exceptionnelle, et les qualités de la situation (insertion dans le paysage et vues depuis les immeubles sur la campagne genevoise) jugées hautes.

Les roselières de Sous-Cayla, Planfonds, Chèvre et Peney

Des belvédères d'observation de la faune sont aménagés aux abords de certaines de ces roselières.

L'embouchure du Nant d'Avril

Elle forme un bras du Rhône large aux eaux calmes Elle est accompagnée par la réserve naturelle de la Passe de Peney, restaurée sur l'ancien site de la station d'épuration (STEP) en 2012.

La zone de détente Au Moulin à Vernier et le Bois de la Grille

Cette zone bénéficie d'un passé à la fois industriel, avec le passage de l'ancien bac, et naturel, avec la réserve du bois de la Grille.

LE RHÔNE ASSAGI ET CANALISÉ

Cette séquence diffère de celle du Rhône sauvage, même si les rives y sont aussi naturelles et boisées. En effet, le cours du Rhône, depuis l'embouchure du Nant d'Avril, est beaucoup plus calme, fortement influencé par le barrage de Verbois, qui a créé un lac de retenue en amont.

En aval du barrage, le cours a été aussi fortement corrigé, coupant le méandre du Moulin-de-Vert. Ici, les valeurs naturelles du paysage prédominent, tant en rive gauche (réserve naturelle Moulin-de-Vert) qu'en rive droite (Teppes de Verbois, prolongées plus en aval par le delta de l'Allondon). L'industrie en lien avec le fleuve est également très présente (Cheneviers, Firmenich, barrages de Verbois et de Chancy-Pougny). Des villages se tiennent en retrait du fleuve, sur des coteaux ou des plateaux qui le dominent ; certains d'entre eux sont remarquables (Russin, Avully, Cartigny, par exemple).

LIEUX PARTICULIERS

Les périmètres protégés des réserves naturelles du Moulin-de-Vert, des Teppes de Verbois et du vallon de l'Allondon

Ce sont les lieux qui abritent le plus d'espèces végétales et animales menacées dans le canton ; des milieux très diversifiés (étangs, prairies sèches, falaises, etc.) y sont représentés. Les Teppes de Verbois sont en particulier un haut lieu du naturalisme genevois ; le site, un ancien méandre du Rhône, a mobilisé dans les années 1939 des personnalités comme Maurice Blanchet, Paul Géroutet ou Robert Hainard. La construction du barrage de Verbois entre 1938 et 1945 a profondément corrigé le tracé du fleuve, supprimant la boucle de Russin. Le site a alors successivement accueilli des gravières, des dépôts, des activités industrielles, des courses de moto-cross et même un projet d'implantation de centrale nucléaire. La mobilisation des défenseurs de l'environnement et des antinucléaires a finalement permis que les Teppes de Verbois soient classées en zone protégée et soient creusées d'étangs.

La zone alluviale de Vers-Vaux

Du Rhône au cours encore libre et dont le prolongement en France est occupé par le site protégé de l'Etournel.

L'usine de traitement des déchets des Cheneviers

Sa cheminée est en particulier un repère majeur visible depuis des vues lointaines (de Bernex ou depuis le Mandement). L'usine est actuellement en cours de redimensionnement. L'ensemble formé par l'usine, le barrage et le lac de retenue témoigne de l'activité industrielle liée au Rhône.

La centrale hydroélectrique de Chancy-Pougny

Élément du patrimoine industriel considéré comme exceptionnel (fiche RPI-417 du Recensement du patrimoine industriel - 1800 à 1975), son architecture monumentale d'inspiration néoclassique est à relever ; les maisons ouvrières bâties à proximité renforcent encore l'intérêt historique et paysager du site.

LA JONCTION ARVE-RHÔNE

Le lieu de la rencontre entre Arve et Rhône est l'un des paysages les plus emblématiques du bassin genevois : ici se mêlent les eaux torrentielles et troubles de l'Arve à celles, assagies et claires, du Rhône sortant du Léman. Deux points de vue permettent d'admirer au mieux la scénographie de ce paysage : le premier, depuis la pointe de la Jonction, est le lieu idéal pour contempler au plus près la rencontre de ces deux cours d'eau, avec en toile de fond le Viaduc de la Jonction ; le second, depuis ce même viaduc (inauguré en 1949 pour le trafic de marchandises, celui-ci est, avec ses trois arches, un élément patrimonial remarquable), dévoile un paysage exceptionnel, avec, en contrebas, le mélange des eaux de l'Arve et du Rhône, sur la gauche, les falaises de Saint-Jean, sur la droite, le quartier de la Jonction, son héritage industriel, et enfin, en enfilade, l'axe rectiligne de l'Avenue de la Jonction, prolongé par le Boulevard Saint-Georges jusqu'à la Place du Cirque, la cathédrale et le Jet d'Eau en deuxième plan, sans parler de la toile de fond formée par les Voirons, le Môle et le Petit Salève.

LES SITES PROTÉGÉS DE L'ENSEMBLE PAYSAGER LE BASSIN DU RHÔNE ET DE L'ARVE

ISOS

Sites inscrits à l'inventaire des sites d'importance nationale à protéger en Suisse ISOS :

- Les Avanchets
- Avully
- Carouge
- Cartigny
- Genève ville
- Le Lignon
- Russin
- Sierne

D'autres sites ne sont plus classés dans l'inventaire, mais leurs caractéristiques qui ont justifié leur inscription dans les années 1980 doivent continuer à être prises en compte :

- Onex

PLANS DE SITE

Sites faisant l'objet de mesures de protection (plan de site) :

- Roseraie/Beau-Séjour
- La Colline
- Chemin Thury
- Miremont
- La Rade
- Coutance
- Rond-point de Plainpalais
- Eidguenots (PLQ valant Plan de site)
- Cité-jardin d'Aïre
- Fossard
- Villette
- Hameau de Vessy
- Vieux Carouge

PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL

- Valeurs paysagères du Rhône genevois - Vallons de l'Allondon et de la Laire inscrit dans l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels (IFP)
- Mesure de protection des rives des cours d'eau (LPR Rhône, LPR Arve)
- Site de Rhône-Verbois figurant dans l'Ordonnance sur les réserves d'oiseaux et de migrants (OROEM)
- Plusieurs sites identifiés dans l'Ordonnance sur la protection des sites de reproduction de batraciens d'importance nationale (OBat), tels que Bois des Mouilles, Peney, Moulin de Vert, Teppes de Verbois et Raclerets
- Zones alluviales d'importance nationale : Moulin-de-Vert, Vallon de l'Allondon, La Touvière, Vallon de la Laire, Vers Vaux
- Complexe alluvial du Rhône Genevois faisant partie du réseau – Sites Emeraude
- Site inscrit dans la Convention RAMSAR comme zone humide d'importance internationale
- Réserves naturelles : Pinchat-Vessy, Île aux Castors, Bois des Mouilles, Bois de la Grille, Nant de Borbaz et des Picolattes, Passe de Peney, Mauregard, Bois de Treulaz, Teppes de Verbois, Charmilles, La Touvière, Le Crêt de Mandole, Brequanne, Embouchure de la Laire, Vallon du Longet

2.1. LE BASSIN DU RHÔNE ET DE L'ARVE

OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

1 VUES

Garantir les vues sur le Rhône et l'Arve depuis quelques points connus du territoire cantonal.

2 MODIFICATIONS DES VUES

Prendre en compte les modifications des vues lors d'une construction ; pour le Rhône, préserver les vues en contre-plongée sur les immeubles de Saint-Jean, ceux du Lignon et les vues dégagées sur le village de Vernier ; sur certaines portions du Rhône et de l'Arve, conserver l'ambiance « sauvage » générée par le talweg boisé et la ripisylve spontanée.

3 CARACTÈRE OUVERT DES MÉANDRES

Conserver le caractère ouvert des méandres (Sierne, Vessy, Loëx, par exemple) et leur accessibilité au public par des réseaux de chemins, pour la détente et les loisirs ; à cet effet, garantir les conditions nécessaires au maintien d'une agriculture de proximité correspondant aux attentes de la population, productive et respectueuse de la nature et de la biodiversité ; conserver leur perception en les gardant non bâtis ou en ménageant des vues et/ou des continuités végétales d'une rive à l'autre ; s'appuyer sur les lois existantes, ne pas consentir de dérogations ; apporter un soin particulier à tous ces aspects en cas de nécessité de construire.

4 RENATURATION DES EMBOUCHURES

Poursuivre la renaturation des rives et des embouchures des affluents du Rhône et de l'Arve.

5 MAINTIEN D'UNE RIPISYLVE DYNAMIQUE

Assurer le maintien d'une ripisylve dynamique et variée en résolvant les conflits entre cette exigence et les cheminements piétons.

6 RIVES NON CONSTRUITES

Maintenir et protéger les rives non construites dans leur état naturel afin de conserver un paysage où les dynamiques naturelles de la rivière et de la végétation peuvent interagir avec la topographie.

7 CARACTÉRISTIQUES DES FALAISES

Protéger les caractéristiques des falaises le long des cours d'eau et, dans la mesure du possible, éviter que des travaux de sécurisation n'entraînent des aménagements plus lourds en termes d'accessibilité au public ; mener une réflexion d'ensemble pour appréhender globalement les enjeux paysagers de ces continuités.

8 ALIGNEMENTS D'ARBRES

Conforter, par secteur, les alignements d'arbres sur les quais en cohérence avec le développement de la ripisylve ou de la forêt riveraine et avec les façades (un plan d'entretien, validé par la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS), organise les secteurs et valide le principe que les alignements sur les quais hauts ne sont pas continus, mais dialoguent avec la ripisylve).

9 INDUSTRIE ET COURS D'EAU

Restaurer une relation de mise en valeur mutuelle entre industrie et cours d'eau en ménageant des cheminements et des vues entre les lieux d'activité et le paysage de l'eau (site Firmenich à La Plaine, sites Givaudan ou Porteous à Vernier, par exemple).

10 PERMÉABILITÉ PIÉTONNE ET VISUELLE ENTRE LES INFRASTRUCTURES

Assurer une plus grande perméabilité piétonne et visuelle entre les infrastructures des centres sportifs (Queue d'Arve, Bout du Monde, Vessy et Evaux) et leur environnement, par la limitation et la concentration des éléments bâtis, du stationnement (utilisation optimale du sol), l'utilisation de matériaux adaptés notamment au sol, l'entretien et le renouvellement de la végétation.



2.2 LE LAC ET SES RIVES

La Rade, ses objets emblématiques (comme le Jet d'eau ou les jetées), et les parcs riverains (de taille variable) composent avec l'eau du lac un paysage exceptionnel et fortement identitaire, à maintes reprises représentés par des peintres, des photographes, des romanciers et des poètes. Et le lac – où règne des odeurs et une atmosphère propre à un plan d'eau de cette envergure – se contemple aussi directement depuis ses rives ; Celles-ci offrent des points de vue remarquables, comme celle sur le Mont-Blanc depuis la rive droite, sur le Jura depuis la rive gauche, sur la Rade depuis les jetées ou encore sur le grand paysage ouvert du lac depuis le pont du Mont-Blanc. Les valeurs naturelles de cet ensemble paysager sont importantes : le Léman est un habitat majeur pour la faune et la flore aquatiques, tant comme point d'étape des migrations faunistiques européennes (oiseaux d'eau migrateurs notamment) que pour le développement d'une biodiversité à l'échelle régionale.

ENTITÉS PAYSAGÈRES CARACTÉRISTIQUES

- La Rade
- Les points de vue sur le lac et depuis le lac
- Les parcs riverains
- Les plages, les accès à l'eau et autres rives naturelles
- Les embouchures de rivières

LA RADE

Définie comme l'épicentre du paysage genevois, la Rade met en scène la silhouette de la ville dominée par la Cathédrale, qui se découpe devant les strates géologiques du Salève en arrière-plan. Au premier plan, l'ordonnement des façades est souligné, de manière très harmonieuse, par les quais plantés, les ponts, les jetées et l'eau au premier plan. La Rade est un point de convergence de certains éléments du maillage vert qui se prolonge vers les voiries plantées et les parcs qui bordent les rives. Elle est aussi le point d'aboutissement de certaines pénétrantes de verdure qui connectent les grands espaces ouverts agricoles à l'ampleur du plan d'eau. La Rade est protégée par un plan de site, depuis 1978, lequel a été modifié à plusieurs reprises. Il vise à protéger le caractère architectural et historique des bâtiments à front de quai et des places attenantes.

LIEUX PARTICULIERS

La Rade comme paysage culturel (Kulturlandschaft)

Les immeubles fonctionnent comme des façades définissant un espace intérieur.

Les places de la ville basse

Trois places au pied de la Cité (Fusterie, Molard et Longemalle) entretenaient historiquement un lien très fort avec le lac du fait de l'activité portuaire qui y prenait place⁵.

Les jetées des Pâquis et du Jet d'Eau

Avec leurs digues, phares et balises, elles forment l'entrée du port de Genève et de sa rade, depuis 1857 ; les Bains des Pâquis sont davantage qu'un lieu de loisir pour la population : son histoire et notamment la lutte contre sa démolition, dans les années 1980, en font un objet identitaire très fort, lié aussi à sa qualité paysagère ; sur la jetée située sur l'autre rive, le Jet d'Eau est évidemment l'emblème de Genève, à vocation touristique, et participe à son rayonnement international (il focalise le regard et sert de repère visuel depuis de nombreux points de la ville). Sa localisation a aussi été pensée pour être visible depuis certaines rues : la Rue du 31 Décembre, la Rue Pierre-Fatio ou la Promenade de l'Observatoire par exemple.

Les quais (Mont-Blanc, Wilson en rive droite et Général-Guisan, Gustave-Ador en rive gauche)

Héritages du XIX^{ème} et début du XX^{ème} siècle, ces quais donnent une perspective linéaire et très géométrique et sont constitués de pelouses, candélabres, balustrades, murs et enrochements ; l'articulation des quais bas, à usage portuaire et loisirs, et des quais hauts, destinés à la promenade et accompagnés d'alignements de platanes et de tilleuls, est de grande valeur.

Les Pierres du Niton

Blocs erratiques témoins de l'époque glaciaire et points de référence géodésiques de l'altimétrie en Suisse (classés comme géotopes d'importance nationale).

Les quartiers urbains denses de la Ville de Genève

Les quartiers tout autour de la Rade sont en forte relation avec le lac, en particulier les Eaux-Vives et les Pâquis. Ils ont été constitués sur les anciens faubourgs de la ville, au moment du démantèlement des fortifications au XIX^{ème} siècle. Ils comportent des bâtiments représentant des courants architecturaux d'époques très variées et donc d'une grande richesse.

LES POINTS DE VUE SUR LE LAC ET DEPUIS LE LAC

Plus que d'autres ensembles paysagers, le lac et ses rives sont caractérisés par la multitude des points de vue, notamment la vue depuis les quais en direction du plan d'eau du lac, de ses jetées, les alignements d'arbres, les façades homogènes des bâtiments et l'éclairage nocturne (guirlandes et enseignes en toiture) qui confèrent une unité à l'espace de la Rade ainsi que les vues sur le grand paysage avec le Mont-Blanc, le Môle et les Voirons en toile de fond. Les variétés de paysages, sur et depuis le lac, sont donc nombreux, ils constituent la richesse du canton et on peut relever plus particulièrement les points de vue suivants :

- la vue sur le Mont-Blanc depuis la rive droite, y compris en remontant en direction de la gare ; cette vue est l'une des plus représentées dans le discours touristique ;
- la vue sur le grand paysage ouvert du lac, depuis les quais ou le pont du Mont-Blanc ;
- les vues latérales et souvent plongeantes sur le lac, comme celle depuis Coligny ou depuis les rues perpendiculaires au lac comme dans le quartier des Eaux-Vives ;
- la vue sur le cirque des montagnes qui entourent le bassin genevois depuis le centre du petit lac ;
- les vues sur le Salève comme arrière-plan de nombreux sites

LES PARCS RIVERAINS

Le paysage de la Rade est aussi enrichi par les grands parcs et domaines riverains du lac, transformés pour la plupart en parcs publics. Leur intérêt tient autant aux structures végétales diversifiées dont ils sont dotés, qu'à leur caractère d'espace ouvert qui ménage des échappées visuelles sur le lac et le grand paysage. Ces domaines ont comme point commun d'avoir été légués à la Ville entre la fin du XIX^{ème} et le début du XX^{ème} siècle. Leur arborisation est souvent centenaire et ils sont très fréquentés pour le délasserment. Ils sont aussi l'aboutissement de deux pénétrantes de verdure (Frontenex et Pregny).

LIEUX PARTICULIERS

Les parcs de la rive droite

Ils forment une continuité entre le Conservatoire et jardin botaniques, le parc Barton, la Perle du Lac et le parc Mon Repos. Ils offrent des vues sur le lac et les Alpes remarquables et alternent massifs boisés, alignements, haies vives, jardins et surfaces de prairies et de gazons.

Le Quartier des Nations, cœur de la Genève internationale

Ce quartier compte une riche arborisation, issue notamment de l'ancien bocage, ainsi que de larges espaces ouverts ; néanmoins, la qualité du paysage se dégrade sous la pression sécuritaire et la mise en place de nombreuses barrières imposantes.

Le Parc La Grange et le Parc des Eaux-Vives

Ces parcs s'étendent en pente douce jusqu'aux rives du lac et sont dotés d'une riche arborisation (dont des spécimens d'arbres les plus remarquables du canton), de cheminements et d'objets d'intérêt sur le plan patrimonial.

⁵ Brunier, I. (dir.), Genève, espaces et édifices publics, Les monuments d'art et d'histoire de la Suisse, Canton de Genève, SHAS, Berne 2016.

LES PLAGES, LES ACCÈS À L'EAU ET AUTRES RIVES NATURELLES

On compte dans le canton vingt plages et six accès au lac⁶. Ils répondent à un besoin de plus en plus important dans un contexte d'étés de plus en plus chauds. Si les Bains des Pâquis, Genève-Plage et Baby Plage datant des années 1930 ont été pendant longtemps les seules plages aménagées, d'autres sites, d'ampleur variable, ont été progressivement équipés ces dernières années (dont le dernier en 2023 est l'accès aménagé sur le Quai Wilson), avec toujours une attention particulière au paysage et aux vues sur le lac. De manière plus générale, on relève que les accès publics aux rives sont rares, sur la rive gauche principalement où la zone 5 domine et les accès sont privatisés, malgré la Loi sur la protection des rives du lac (LPRLac), qui de fait limite fortement l'usage public des rives malgré une qualité paysagère préservée.

LIEUX PARTICULIERS

La Plage des Eaux-Vives

Achevée en 2020, elle a nécessité, avec l'agrandissement du Port-Noir, une modification de la morphologie des rives du petit lac; il s'agit par conséquent de la création d'un paysage, qui ménage aussi de nouvelles vues sur le lac et la Rade. De plus, en complément à la nouvelle zone d'accès à l'eau, un secteur renaturé apporte une réelle plus-value pour la biodiversité régionale. Grâce à la recréation de milieux riverains largement disparus sur le Léman - plage naturelle, roselière, plan d'eau abrité et végétalisé, etc. – ce site est un refuge pour de nombreuses plantes et animaux, permettant d'envisager le retour d'espèces sensibles aux portes de la ville.

Le quai de Cologny

Est l'un des sites nouvellement aménagés pour la baignade, avec des dalles et des pontons, notamment un anneau en bois de quarante mètres de diamètre; des aménagements de biotopes plus en amont ont également été réalisés.

La Plage du Vengeron

Lieu de baignade fréquenté, qui a longtemps souffert d'une qualité de l'eau médiocre et de contraintes fortes liée à la proximité de la Route de Lausanne et de la jonction de l'autoroute A1, le site supporte de nombreux usages notamment liés à la navigation; le projet de réaménagement du site permettra de mieux affirmer ces différents usages, notamment de faciliter l'accès à la baignade et de valoriser les qualités paysagères par la remise à ciel ouvert du Vengeron à l'embouchure dans le lac et l'aménagement d'îles.

La réserve naturelle de Pointe à la Bise

Située sur la commune de Collonge-Bellerive, cette réserve naturelle est une péninsule qui s'étend dans le Léman, offrant une vue panoramique sur la chaîne du Jura; ce lieu est caractérisé par une végétation dense et diversifiée.

La Plage du Reposoir

Créée en 1937, cette plage a longtemps constitué l'un des seuls accès aménagés au lac de la rive droite et a donc une certaine valeur historique. La large vue qu'elle ouvre sur le coteau de Cologny, les Voirons, le Môle, le Salève et le Mont-Blanc est remarquable.

LES EMBOUCHURES DE RIVIÈRES

Témoins des périodes glaciaires, les embouchures de rivières des affluents au lac représentent des lieux privilégiés de transition. Des espaces publics et de nature de grande importance y ont été aménagés. Les embouchures sont les lieux offrant une haute valeur environnementale et notamment biologique et participent à la qualité de la charpente paysagère.

LIEUX PARTICULIERS

L'embouchure de la Versoix

Cette embouchure a fait l'objet d'une renaturation pour restaurer sa dynamique alluviale, avec la création d'une plage publique en lien avec le parc public et la plage de la Bécassine. Les valeurs naturelles de cette entité sont prolongées au sud par les domaines privés de Sans Souci et de Rive Bleue et au nord par la Villa Barakat.

L'embouchure de l'Hermance

Également renaturée, la plage attenante est très fréquentée, sa taille est tout à fait exceptionnelle pour le canton; l'ensemble formé avec le village d'Hermance et le quai avec son double alignement de platanes est remarquable et protégé par un plan de site.



⁶ Site web Etat de Genève ge.ch, Les plages genevoises et accès publics à l'eau, <https://www.ge.ch/dossier/plages-lieux-publics-baignade/se-baigner-geneve/plages-genevoises-acces-publics-eau>, publié le 17.09.2021 consulté le 08.11.2021.

LES SITES PROTÉGÉS DE L'ENSEMBLE PAYSAGER LE LAC ET SES RIVES

ISOS

Sites inscrits à l'inventaire des sites d'importance nationale à protéger en Suisse ISOS :

- Céligny ;
- Genthod ;
- Pregny-Chambésy ;
- Genève

D'autres sites ne sont plus de l'inventaire, mais leurs caractéristiques, qui ont justifié leur inscription dans les années 1980, doivent continuer à être prises en compte :

- Céligny
- Hermance.

PLANS DE SITE

Sites faisant l'objet de mesures de protection (plan de site) :

- Ecogia ;
- Genthod, Hameau de Malagny ;
- Bellevue, Bois d'Avault ;
- Nombreuses propriétés classées ou inscrites à l'inventaire à Bellevue (dont Maison Charles Bonnet, Domaine du Saugy, Domaine de Pierre Grise) ;
- Bellevue « Les Chênes » (PLQ valant Plan de site) ;
- La Malavande ;
- Nombreux domaines classés ou inscrits à l'inventaire, dont propriété du Reposoir, Domaine de l'Impératrice, La Console, l'Île Calvin, etc. (sites avec objectifs de sauvegarde A inclus dans le site ISOS de Pregny-Chambésy) ;
- Genève, La Rade ;
- Parc de la Grange (classé) ;
- Cologny, Notre Dame du Lac ;
- Collonges-Bellerive, La Pointe-à-la-Bise ;
- Anières, Hameau de Chevrens (grands enjeux paysagers depuis le Plan de site de Chevrens, bon exemple pour évaluer des points de vue à préserver, notamment en lien avec des voies IVS d'importance nationale) ;
- Hermance, Village d'Hermance.
- Vallon d'Hermance
- Le Mervelet
- Ensemble de Budé
- Le Grand Morillon
- Cité-Jardin Le Bouchet
- Quartier Sécheron
- Palais Wilson

PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL

- Valeurs paysagères du Rhône genevois – Vallons de l'Allondon et de la Laire inscrit dans l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels (IFP)
- Mesures de protection des rives des cours d'eau (LPR, Rhône, Arve)
- Sites de la rive gauche et de la rive droite du Petit-Lac figurant dans l'Ordonnance sur les réserves d'oiseaux et de migrants (OROEM)
- Site de Pointe à la Bise identifié dans l'Ordonnance sur la protection des sites de reproduction de batraciens d'importance nationale (OBat)
- Zone alluviale d'importance nationale : Les Gravines
- Réserves naturelles : Roselière des Fourches, Les Gravines, Pointe à la Bise

AUTRES ENJEUX DE PROTECTION

- Mesure de protection des rives du lac (LPRLac), et des rives des cours d'eau (LPR Versoix, Rhône, Arve) ;
- Sites palafittiques préhistoriques autour des Alpes faisant partie d'une inscription sérielle par l'UNESCO comme biens culturels du patrimoine mondial (site palafittique de Versoix, site palafittique de Bellerive et site palafittique de Corsier-Port).

OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

1 SILHOUETTE DE GENÈVE

Considérer la silhouette de Genève depuis les points sensibles (quais et surface de l'eau) dans l'optique d'établir des droits de vues publics et la préservation des vues sur le grand paysage.

2 LA RADE

Ancrer la Rade comme un paysage culturel identitaire genevois.

3 INSERTION PAYSAGÈRE

Réussir une insertion paysagère pour tous les projets publics et de mobilité touchant à l'eau.

4 VUES

Établir et maintenir les vues sur le lac depuis les rives et coteaux terrestres construits et ouverts adjacents. Maintenir également les vues depuis le lac sur les rives et coteaux, en particulier sur la rive gauche en évitant des constructions qui créeraient une barrière visuelle continue.

5 COUVERTURE ARBORÉE

Maintenir la couverture arborée (continuité de la frondaison, diversité et quantité de l'arborisation) et la topographie générale des coteaux et hauts de berges.

6 ALIGNEMENTS DE GRANDS ARBRES-TIGE TAILLÉS

Maintenir et compléter les alignements de grands arbres-tige taillés (quais de Cologny et Route de Suisse) ; renouveler les alignements d'arbres le long des quais et, de cas en cas, proposer une nouvelle typologie (organisation, essences, mode de gestion, etc.).



2.3 LE PIED DU JURA

Cet ensemble paysager est principalement caractérisé par sa topographie en vallonnements, ondulant du pied du massif montagneux aux rives entaillées par les cours d'eau, dont les principaux sont la Versoix et l'Allondon. Il se distingue également par la présence de haies et d'arbres isolés. Cette situation géographique permet des vues remarquables qui contribuent à construire l'identité de l'ensemble paysager : la vue sur le lac et le Mont-Blanc, notamment depuis l'axe de la Route de Meyrin, et les vues sur le Jura, qu'elles soient frontales ou latérales. Des entités paysagères de grande qualité y sont localisées : la pénétrante de verdure de Mategnin, ainsi que le coteau du Mandement et les éperons de Russin et Dardagny, trois sites ISOS. Sous un autre angle, cet ensemble paysager est marqué par des infrastructures très lourdes, que ce soit l'autoroute, les voies CFF, la ZIMEYSA, l'aéroport ou le CERN, qui induisent un cloisonnement important du paysage.

ENTITÉS PAYSAGÈRES CARACTÉRISTIQUES

- Les vallons ds cours d'eau et leurs forêts
- Les coteaux du Mandement
- Les zones industrielles
- Les ensembles suburbains
- Les grandes infrastructures de transport

LES VALLONS DES COURS D'EAU ET LEURS FORÊTS

De multiples cours d'eau, de taille variable, s'écoulent de manière perpendiculaire au relief, qui prolonge les piémonts du Jura. Ces rivières et nants, qui ont creusé des vallons, sont accompagnés de massifs boisés. Ce sont des éléments essentiels de la charpente paysagère, qui sont dotés de fortes valeurs naturelles.

LIEUX PARTICULIERS

Le vallon de l'Allondon

Ce vallon forme le plus grand complexe naturel du canton et abrite une grande richesse biologique, grâce à la dynamique alluviale naturelle de la rivière très largement intacte ; les plages de galets et de sables, les pentes boisées, les vignes et les pâturages composent des paysages remarquables, depuis les Baillels jusqu'à l'embouchure dans le Rhône ; plus en amont, le vallon est moins encaissé, mais l'ensemble formé par les massifs forestiers (Grands Bois) et les nants qui s'écoulent dans l'Allondon est également de haute valeur ; la fréquentation liée aux loisirs est intense, mais bien canalisée sur des sentiers ou des infrastructures ciblées (camping).

La Versoix

Tout comme l'Allondon, la Versoix est l'une des rares rivières genevoises à avoir gardé un cours encore largement naturel grâce à une mise sous protection ; les massifs forestiers qui accompagnent la Versoix et ses affluents sont parmi les plus vastes du canton et abritent de nombreuses zones humides et de marécages ; la portion la plus en aval du cours d'eau, qui fait suite à une zone alluviale d'importance nationale, et qui traverse une zone très urbanisée (Ville de Versoix), a fait l'objet d'une renaturation entre 2005 et 2013 ; les paysages de la Versoix sont très fréquentés, notamment pour la promenade.

Le Nant d'Avril

Depuis la remise à ciel ouvert de son tronçon amont (2018) et l'aménagement du bassin de rétention du Lac des Vernes (2017), le Nant d'Avril joue désormais un rôle écologique et paysager fondamental dans la césure verte entre le CERN et la ZIMEYSA ; depuis Satigny jusqu'à l'embouchure dans le Rhône, son cours est plus naturel, quoique très corrigé sur certains tronçons ; l'ensemble qu'il forme avec le Bois de Merdisel et les Bois du Château, ainsi que le cordon boisé qui l'enserme et le vallon qu'il a creusé, revêt des qualités paysagères importantes.

Le Marquet-Gobé-Vengeron

Le Marquet coule dans une mince ripisylve, parfois dégradée depuis les Boix d'Ornex, et marque la frontière française dans un paysage agricole très ouvert à Collex-Bossy ; il prend le nom de Gobé après le hameau de Vireloup ; le Vengeron, quant à lui, qui prenait sa source à l'emplacement de la piste aéroportuaire, a vu son cours très perturbé (canalisation) par la jonction autoroutière construite dans les années 1960, mais les massifs forestiers qui l'accompagnent sont toutefois des éléments de la charpente paysagère malgré le morcellement créé par l'autoroute et son élargissement (avec un réseau hydrographique dense, ces massifs forestiers s'infiltrèrent dans le tissu bâti pavillonnaire de Chambésy, lieu-dit les Châtaigniers).

LES COTEAUX DU MANDEMENT

Plusieurs coteaux viticoles, sur lesquels sont nichés des villages et hameaux remarquablement préservés, sont très caractéristiques de cet ensemble paysager. Ces éminences du relief, d'origine molassique pour la plupart, dégagent des vues exceptionnelles sur le Jura et sur le bassin genevois. Les noyaux bâtis, très lisibles car très différenciés les uns des autres, sont préservés et pour l'essentiel inchangés depuis plus d'un siècle ; les franges entre le bâti et le vignoble sont également très intéressantes, car souvent occupées par des jardins historiques. Ces entités (Mandement-Satigny, Russin et Dardagny) sont toutes les trois classées dans l'inventaire ISOS. Plusieurs hameaux et villages font par ailleurs l'objet de plans de site.

LIEUX PARTICULIERS

Le coteau de Bourdigny-Chouilly

Appelé aussi coteau du Mandement, il compte des hameaux très bien conservés, en rapport harmonieux avec la topographie et l'occupation agricole et viticole du territoire qui offre des vues sur le Jura et sur le bassin genevois.

Le village de Russin

Situé sur un promontoire dominant le Rhône et attenant à un plateau agricole, ce village présente de « hautes qualités » de situation, au sens de l'ISOS.

Le village de Dardagny

Ce village est caractérisé par une situation comparable à celle de Russin, mais sur un promontoire plus large ; le rapport entre le bâti et le coteau viticole y est aussi très intéressant.

Le site de la Donzelle

Ce coteau viticole bien exposé au sud est délimité à l'ouest par le vallon boisé du Ruisseau des Charmilles, à l'est par le Vallon de l'Allondon ; les vues qu'il dégagne sur Russin, Dardagny ou le Rhône en font un site très prisé pour la promenade et dont l'ensemble formé avec le plateau agricole très ouvert représente une valeur paysagère indéniable.

LES ZONES INDUSTRIELLES

Caractérisées par un tissu hétérogène (des bâtiments de grande ampleur comme des halles et des entrepôts, des parkings et autres surfaces imperméables et quelques rares espaces libres), les zones industrielles renferment néanmoins des potentialités de valorisation paysagère, au travers des franges urbaines et du maillage vert, mais aussi au travers des espaces publics accompagnant les voiries et les accès aux sites industriels. Le potentiel de ces zones a été largement étudié, dessiné et décrit dans les différents plans guides des Grands Projets et des zones industrielles. Les trois zones concernées dans l'ensemble paysager ne sont pas contiguës mais connectées au niveau morphologique par la Route de Meyrin.

LIEUX PARTICULIERS

La ZIMEYSA

Il s'agit de l'une des plus grandes zones industrielles et artisanales du canton ; elle est clairement délimitée par des éléments de la charpente paysagère, comme le Nant d'Avril renaturé et les espaces agricoles ; les projets de densification de cette zone s'accompagnent d'une réflexion sur le maillage des espaces publics et les liaisons paysagères à l'intérieur du périmètre.

Le CERN

Ce n'est pas à proprement parler une zone industrielle (son affectation correspond à la zone 3), mais le tissu bâti s'en rapproche fortement ; la Géode et le Portail de la science de Renzo Piano, qui accueillent le public, sont une évolution forte du secteur ; le CERN est séparé de la ZIMEYSA par une mince césure verte, qui n'atteint pas 200 m, notamment le long du chemin de Franchevaux.

Le secteur des Pétroliers

Ce secteur, qui se déploie de part et d'autre de la Route de Vernier, offre un paysage très industriel composé de citernes, de voies ferroviaires et de surfaces imperméables. Néanmoins, ce caractère très industriel est atténué par la proximité des rives du Rhône et de massifs forestiers de grande valeur (Bois de la Grille, Bois des Frères), qui interpénètrent les citernes au sud de la Route de Vernier et s'insèrent au cœur du site le long de la voie ferrée.

LES ENSEMBLES SUBURBAINS

L'ensemble du pied du Jura compte aussi des zones très urbanisées, mais qui sont particulièrement intéressantes d'un point de vue paysager. C'est le cas des cités-satellites (grands ensembles) construites entre les années 1960 et 1970, selon des principes d'architecture moderniste. Souvent décriées, elles sont, ces dernières années, reconsidérées pour la qualité de leurs espaces ouverts et valorisées comme un témoignage de la politique du logement des Trente Glorieuses. Récemment, deux quartiers majeurs se sont implantés dans cet ensemble paysager : les Vergers et l'Étang. Le premier accueille majoritairement des logements et l'autre un programme plus mixte.

LIEUX PARTICULIERS (Dans l'ordre chronologique)

La cité-satellite de Meyrin

Elle s'est développée, entre 1960 et 1970, depuis la Route de Meyrin jusqu'au lieu-dit Champs Fréchets ; l'alternance des barres d'immeubles et des espaces extérieurs ainsi que les relations visuelles avec l'espace agricole ont conféré une importante qualité paysagère à ce grand ensemble ; les mesures de densification, l'attention au paysage et la modération du trafic sont aujourd'hui privilégiées, ce qui a valu à la Commune de Meyrin d'être lauréate du Prix Wakker 2022.

La cité des Avanchets

Réalisée entre 1970 et 1977, cette cité est composée de sept barres et est caractérisée par une architecture pionnière en termes de densité et par des espaces extérieurs qui combinent la circulation motorisée sur un niveau inférieur, et la circulation piétonne sur le niveau supérieur (nombreuses passerelles) ; cette cité est considérée par l'inventaire ISOS (depuis 2021) comme détenant de hautes qualités historico-architecturales.

L'écoquartier des Vergers

Ce quartier, finalisé en 2023, s'est développé sur un ancien espace agricole du versant nord de la crête sur laquelle est implanté le village de Meyrin ; l'implantation des bâtiments a laissé la place à de larges échappées visuelles sur le Jura ; les remblais, conservés sur le site pour des raisons écologiques, ont modifié la topographie ; à l'ouest du site, les tours de logements, accompagnées d'un soin particulier apporté aux espaces extérieurs, marquent désormais l'entrée de ville.

Le quartier de l'Étang

Ce quartier se développe actuellement sur un espace (enserré par l'autoroute, la Route de Meyrin et la voie ferroviaire) qui accueillait des activités industrielles et artisanales ; la densité y est forte, avec des immeubles qui atteignent des hauteurs importantes, en particulier le long de la bretelle d'autoroute ; les espaces publics proposent de nombreuses plantations, qui prolongent les structures végétales existantes (par exemple, Étang des Tritons).

LES GRANDES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

L'ensemble paysager du pied du Jura est particulièrement marqué par des infrastructures, dont certaines relèvent de l'échelle nationale et internationale. Ces éléments sont généralement considérés comme perturbant le paysage, mais ils renferment aussi un potentiel paysager, ne serait-ce que par leur caractère ouvert ou linéaire, et les échappées visuelles qu'ils peuvent offrir.

LIEUX PARTICULIERS

La Route de Meyrin et son tracé rectiligne datant du 18^{ème} siècle

Cette route représente une infrastructure majeure en termes de mobilité ; reconnue comme voie historique d'importance nationale (inventaire fédéral IVS), elle structure de manière tout à fait unique la rive droite en reliant le centre-ville au pied du Jura ; la mise en souterrain de la Route sous le village de Meyrin (qui provoque une déconnexion de la Route avec la morphologie ondulée du socle) et l'extension du centre de Balexert ont fortement perturbé la cohérence linéaire de cet axe.

L'autoroute A1

Cette autoroute a fortement modifié le paysage par ses remblais, y compris entre la Versoix et le Vengeron, mais surtout le long de l'aéroport où elle forme avec ses bretelles un paysage très minéral, quelque peu atténué par des plantations le long des talus, avec l'aéroport, cet axe est une césure majeure dans cet ensemble paysager.

L'aéroport international de Genève

Le front bâti de cet aéroport, constitué des terminaux et des autres bâtiments administratifs et d'exploitation, est caractérisé par une grande hétérogénéité architecturale formant un paysage singulier ; les pistes, mais surtout les prairies attenantes, dégagent un espace ouvert d'une grande amplitude à l'échelle de l'ensemble paysager ; ces espaces, ceinturés par des barrières de sécurité, ne sont cependant perceptibles par le public qu'à de rares endroits.

La voie ferrée Genève–Paris

En 1858, la mise en service du tronçon Genève-La Plaine achève le grand axe ferroviaire Paris-Genève. Sur le territoire cantonal, elle met un terme à plus de quatre années de travaux. L'impact sur l'environnement d'une voie ferrée s'étend bien au-delà de son emprise. Le chemin de fer a contribué au développement des infrastructures du territoire. Ainsi, là où passe une voie, le paysage a été souvent transformé et le développement urbain stimulé⁷.

⁷ Les chemins de fer du canton de Genève, Etude historique 1840–1960, Etat de Genève, Service des monuments et des sites, septembre 2004.

LES SITES PROTÉGÉS DE L'ENSEMBLE PAYSAGER LE PIED DU JURA

ISOS

Sites inscrits à l'inventaire des sites d'importance nationale à protéger en Suisse ISOS:

- Coteau du Mandement
- Dardagny
- Malval

PLANS DE SITE

Sites faisant l'objet de mesures de protection (plan de site):

- Village de Dardagny
- Peissy
- Bourdigny-Dessous
- Entre la rue des Boudines et les avenues Sainte-Cécile, de Vaudagne, de Mategnin et de Feuillasse (Meyrin)
- Sauverny – Le Martinet

PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL

- Valeurs paysagères du Rhône genevois – Vallons de l'Allondon et de la Laire inscrit dans l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels (IFP)
- Site de Rhône-Verbois figurant dans l'Ordonnance sur les réserves d'oiseaux et de migrateurs (OROEM)
- Plusieurs sites identifiés dans l'Ordonnance sur la protection des sites de reproduction de batraciens d'importance nationale (OBat), tels que Douves, Pré-Bérourx, Combes Chapuis, Mategnin, Peney et Allondon
- Zones alluviales d'importance nationale : Les Îles de Bogis, Vallon de l'Allondon, Les Gravines
- Complexe alluvial du Rhône Genevois faisant partie du réseau – Sites Emeraude
- Site inscrit dans la Convention RAMSAR comme zone humide d'importance internationale
- Réserves naturelles : Courtille, Grand Bois de Roulave, Grand Bois de Satigny, Bois de la Maille, Marais des Crêts, Marais des Fontaines, La Foretaille, Les Douves, Bois de la Gueule, Pré-Bérourx, Combes Chapuis, Les Bondex

OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

1 REVALORISER

Revaloriser cet ensemble paysager considéré comme à « réparer » par une analyse fine de l'existant, partant du constat que les grandes infrastructures ont eu un impact fort sur le paysage.

2 AXES ROUTIERS IVS

Restaurer la qualité paysagère des axes routiers IVS, en particulier la Route de Meyrin, en tenant compte des vues, de l'horizon et des usages agricoles.

3 VUES LARGES SUR LE GRAND PAYSAGE

Maintenir et ménager les vues larges sur le grand paysage, en particulier sur le Jura, depuis les grands axes comme la Route de Meyrin et la Route de Ferney par la constitution d'un chapelet d'espaces publics et une implantation judicieuse du bâti, notamment sur des situations dominantes.

4 TOPOGRAPHIE NATURELLE

Respecter la topographie naturelle (le relief plissé caractéristique de cet ensemble paysager) lors de remblais ou de transformations, extensions ou nouvelles constructions.

5 ZONES INDUSTRIELLES

Ouvrir et connecter les zones industrielles avec leur environnement et le grand paysage (atténuer l'effet de coupure) avec les quartiers environnants; reprendre les enjeux décrits dans les plans guides pour en extraire la cohérence d'ensemble et la qualité recherchée. Tout en assurant la spécificités des usages des zones industrielles, augmenter la qualité biologique et naturelle des périmètres en travaillant notamment sur des thématiques comme la végétalisation et l'arborisation, la gestion des eaux et la désimperméabilisation des sols.



2.4 LA PLAINE DE LA SEYMAZ ET LES VOIRONS

La grande plaine de la Seymaz se présente comme un paysage dominant qui, grâce à son espace ouvert peu construit, donne du relief aux collines qui le bordent, ouvrant la vue sur les Voirons, le Mont-Blanc et le Salève. Cette plaine offre, comme nulle part ailleurs dans le canton, une vue très dégagée quasiment dénuée de signes d'urbanisation. L'homogénéité de son paysage préservé définit une identité essentiellement d'usage agricole sur la majeure partie de son territoire (avec des villages et des hameaux remarquablement préservés), fortement urbanisé dans sa partie méridionale (Trois-Chêne), mais aussi sur la rive gauche du Foron, à la frontière nationale (Annemasse, Gaillard, Ville-la-Grand, Ambilly).

La charpente paysagère revêt de grandes qualités biologiques. Les Bois de Jussy et les forêts de la ceinture nord-est du canton, de Presinge à Gy, abritent plusieurs sites d'importance nationale pour la reproduction des batraciens et offrent une grande diversité biologique. D'autre part, cet ensemble paysager intègre de grandes infrastructures comme des hôpitaux (Belle-Idée, Les Trois-Chêne), des hautes écoles (site de Lullier) et le site pénitentiaire de Champ-Dollon.

ENTITÉS PAYSAGÈRES CARACTÉRISTIQUES

- Les cours d'eau
- Les structures bocagères
- Les massifs forestiers
- La voie verte d'agglomération
- Les villages et hameaux
- Les infrastructures et les quartiers

LES COURS D'EAU

Les cours d'eau – principalement la Seymaz (alimentée par de nombreux affluents) et le Foron – caractérisent cet ensemble paysager, le structurent fortement et sont partie intégrante du réseau de connexions écologiques. Ces deux rivières s'écoulent du nord au sud et se jettent dans l'Arve. Leur lit a peu creusé la topographie, qui reste de ce fait plane. Ils apportent aussi de la fraîcheur dans les milieux plus urbanisés.

LIEUX PARTICULIERS

La Seymaz

Cette rivière a donné son nom à la plaine (caractérisée par la diversité des cultures, les nombreux biotopes humides, dont le marais de Rouelbeau en lien avec son château, et les prairies inondables); la renaturation récente de ce cours d'eau, qui s'est étalée sur 10 ans, participe pour beaucoup à la qualité du paysage, offrant à la fois un nouvel espace à la rivière, une promenade continue jusqu'à la voie verte et un espace de haute valeur écologique; plus en aval, dès la Route de Mon-Idée, la Seymaz s'écoule dans un cordon boisé et traverse des zones très urbanisées, avant de creuser un vallon plus profond jusqu'à son embouchure dans l'Arve.

Le Foron

Cette rivière est un corridor écologique très important à l'échelle régionale; en marquant la frontière franco-suisse, elle a gardé un tracé assez naturel, mais très contraint par la forte urbanisation, sur sa rive française en amont et sur les deux rives plus en aval; le Foron est en rapport étroit avec les campagnes de Fossard et de Villette avant son embouchure dans l'Arve; il fait l'objet d'une mesure d'accompagnement paysagère (MAP): un cheminement connectera un ensemble de projets le long de la rivière et mettra en relation la Seymaz, à la hauteur de Belle-Idée, avec l'embouchure du Foron dans l'Arve.

L'Hermance

Ce cours d'eau a creusé un vallon dans la moraine, avec ses affluents sur territoire français; la portion du cours plus en amont jusqu'à la Route de Thonon, qui marque la frontière française, est enserrée dans un mince cordon boisé et entourée par un vaste espace agricole et des bosquets, qui forment un ensemble intéressant.

Le Nant d'Aisy

Ce nant suit la même orientation que l'Hermance en se déversant dans le Léman; issue d'une ancienne zone marécageuse, cette rivière s'écoule dans des milieux très différents (coteaux viticoles, tissus pavillonnaires, massifs forestiers), formant parfois un paysage de valeur; on peut déplorer qu'il soit resté corrigé jusqu'au village de Corsier, malgré les travaux d'amélioration; la renaturation de la portion avale et le démantèlement de la STEP ont considérablement amélioré sa qualité.

LES STRUCTURES BOCAGÈRES

Les structures bocagères sont extrêmement bien préservées, notamment à Presinge, Cologny, Vandoeuvres, Choulex, Puplinge ou Meinier. Elles témoignent d'une occupation agricole séculaire. Le bocage s'exprime aussi dans les grands parcs, notamment à Corsier et Bellerive, lesquels constituent des espaces ouverts de grande qualité au sein des quartiers résidentiels et connectent l'espace ouvert du plateau agricole aux rives du lac. Enfin, le bocage est encore très visible dans les quartiers de villas des Trois-Chêne et du Plateau de Champel (vieux chênes alignés le long des routes ou sur les limites de parcelles). Ce bocage est particulièrement menacé, dans la mesure où il est souvent impossible de replanter au vu des usages privés et des voies de mobilité qui enserrant ces arbres.

LES MASSIFS FORESTIERS

Les bois de Jussy (l'un des massifs forestiers transfrontalier les plus importants du canton) sont une limite tangible bordant l'ouest du plateau agricole en avant-plan des Voirons. Ils abritent de nombreuses zones humides, favorables aux batraciens, mais aussi un réseau hydrographique dense. L'alternance de clairières, de formations forestières variées, de prairies, d'étangs et de champs cultivés en font une entité paysagère exceptionnelle. Ils s'insèrent dans un ensemble de massifs forestiers beaucoup plus vaste, notamment au nord, où la continuité n'est brisée que par quelques routes à grand trafic.

LA VOIE VERTE D'AGGLOMÉRATION

Appelée à se prolonger sur la rive droite jusqu'à Saint-Genis Pouilly et au-delà d'Annemasse jusqu'à Bonne, la voie verte, réalisée sur la couverture du tracé du Léman Express, a rapidement joué un rôle fondamental de colonne vertébrale pour la mobilité douce. Ce dont on parle moins, c'est de sa valeur paysagère, en tant qu'espace de promenades, de connexion à un réseau de voies de mobilité douce, et en tant qu'espace qui fournit des dégagements visuels sur le Môle d'un côté et sur la ville dense de

Genève de l'autre. Le traitement paysager le long de la voie, par des végétaux et des aménagements de milieux secs, pourvoit une continuité visuelle tout au long de la voie en découpant le linéaire en séquences. Toutefois, le caractère artificiel des aménagements, déconnecté de la typologie du sol, est encore bien visible, avec des arbres plantés sur dalle, sans possibilité de croissance, alors que certaines zones de pleine terre ont été équipées de milieux xériques.

LES VILLAGES ET HAMEAUX

Les villages et hameaux sont pour beaucoup restés dans leur configuration rurale. Leur installation sur de faibles plissements ou collines autour de l'ancienne plaine marécageuse de la Seymaz en fait des repères. Leur bâti préservé et la faible urbanisation de leurs alentours leur confèrent une grande lisibilité.

LIEUX PARTICULIERS

Les coteaux viticoles entre Meinier et Choulex

La succession des hameaux (Carre d'Amont, la Touvière, Carre d'Aval), des champs cultivés et des vignes forment un ensemble intéressant, reconnu par l'ISOS, et offrent des vues dégagées et rayonnant sur le grand paysage et les montagnes environnantes (Môle, Voirons, Petit Salève et Mont-Blanc). L'inventaire fédéral englobe non seulement les villages mais aussi les paysages ouverts aux abords de la Seymaz, en continuité jusqu'à Jussy.

Les ruines du château de Rouellebeau et la source de la Seymaz

En contrebas d'un promontoire et profitant de la gravitation des eaux, des ruines médiévales et une source renaturée offrent des espaces de promenade et de délasserment.

Les hameaux de Sionnet

Bénéficiant d'une situation caractérisée par une petite butte dominant la plaine de la Seymaz et entourée de vignes et de champs, ces hameaux présentent de hautes qualités, selon l'inventaire ISOS ; la composition d'ensemble et son équilibre (bâti, espaces ouverts et voies adaptées à la topographie) sont remarquables.

Le village de Jussy

Avec ses grands domaines, mas et châteaux, formant une mosaïque d'une multitude d'ensembles bâtis remarquables entourés de prés, de champs et de vignes, ce village est un site ISOS d'importance nationale.

Le village de Choulex

Ce village est caractérisé par une morphologie particulière, avec une partie basse comme village-rue connectée au hameau de Chevrens et une partie haute, pourvue de vastes espaces libres autour de son ancienne maison forte et surtout d'un immense domaine bourgeois, celui de Miolan, sur la hauteur et regardant le Mont Blanc.

Le coteau habité le long du lac entre Hermance et Vézenaz

Ce coteau n'est pas dénué d'intérêt paysager, en raison d'un caractère densément arboré et malgré une occupation résidentielle continue et de rares accès et ouvertures sur le lac.

LES INFRASTRUCTURES ET LES QUARTIERS

La partie sud de l'ensemble paysager est très urbanisée et beaucoup de périmètres se sont transformés ou sont en cours de transformation, notamment sous l'effet de l'ouverture du Léman Express en 2019 et de grands projets d'urbanisation qui ont abouti. Des infrastructures massives sont autant d'enjeux paysagers à intégrer dans ce périmètre (site pénitencier et hôpitaux par exemple).

LIEUX PARTICULIERS

La Gradelle

L'ensemble résidentiel de la Gradelle est classé dans l'inventaire ISOS depuis 2022. Il constitue l'un des trois grands projets genevois réalisés d'un seul tenant en périphérie de la ville de Genève ; l'importance nationale de la Gradelle résulte de la valeur historique, urbanistique et architecturale de cette réalisation de grande homogénéité, unique en Suisse en termes de plan et bénéficiant d'espaces extérieurs savamment aménagés qui offrent un agréable cadre de verdure aux habitantes et habitants.

Le quartier de Belle-Terre

Ce nouveau quartier est issu d'un grand projet de développement en extension sur un espace rural (zone 5) en exploitation agricole, dont le traitement paysager (cours champêtre, mail central, noues, etc.) a été pensé en parallèle du programme de logements⁸. Ce quartier jouxte au nord le site hospitalier de Belle-Idée, qui présente des qualités paysagères indéniables, reconnues par le recensement ICOMOS des jardins historiques de la Suisse (ensembles bâtis, cordons boisés, allées d'arbres, prairies, étang et massif boisé). L'évolution des usages dans le secteur (promeneurs et loisirs) augmente la pression sur la zone agricole et la forêt de Belle-Idée.

Développements urbains

autour de la halte Léman Express de Chêne-Bourg

Ces nouvelles infrastructures changent le paysage urbain ; la gare en elle-même et sa signature architecturale, les espaces publics attenants, ainsi que la Tour Opale, qui constitue désormais un repère à vaste échelle, sont les premiers signes d'une transformation urbaine amenée à se poursuivre.

Le site pénitentiaire de Champ-Dollon

La qualité paysagère de ce site pourrait être retravaillée afin d'améliorer la qualité de vie des usagères et usagers ; l'opportunité d'amélioration paysagère pourrait être concrétisée grâce à la planification pénitentiaire à moyen terme de ce site.

⁸ On souligne également le traitement paysager et biologique de la lisière, qui a été réalisé plusieurs années avant les constructions, de manière à lui permettre de se développer et de former une façade naturelle colorée et dense du côté des habitations (renforçant, depuis l'intérieur, le sentiment d'être dans un milieu préservé par une coupure visuelle sur le quartier).

LES SITES PROTÉGÉS DE L'ENSEMBLE PAYSAGER LE PIED DU JURA

ISOS

Sites inscrits à l'inventaire des sites d'importance nationale à protéger en Suisse ISOS:

- Le Carre
- La Gradelle
- Jussy
- Sionnet

PLANS DE SITE

Sites faisant l'objet de mesures de protection (plan de site):

- Hameau de Monniaz
- Hameaux du Petit et Grand Sionnet
- Hameau d'Essert
- Hameau de Corsinge

PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL

- Plusieurs sites identifiés dans l'Ordonnance sur la protection des sites de reproduction de batraciens d'importance nationale (OBat), tels que Prés de Villette, Arales, Maison de la Forêt, Dolliets, Haute Seymaz et Choulet
- Réserves naturelles: Bois Rosset, Prés de Villette, Les Arales, Bois Vieux, Les Feuillettes, Les Faverges, Les Dolliets, Réserve des Creuses, Prés de l'Oie, Marais du Château, Ancien marais de Sionnet, Rouelbeau

OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

1 VOIES IVS

Qualifier, reconnaître et valoriser le patrimoine végétal des voies IVS au service d'un maillage territorial structurant et identitaire.

2 TOPOGRAPHIE

Respecter le caractère plane de la topographie, en particulier lors de projets de construction et de remblais.

3 VUES

Inventorier et préserver les vues depuis et sur les ensembles bâtis remarquables au-delà des périmètres ISOS, plans de sites ou objets classés à l'inventaire; préserver les vues sur le grand paysage (massif du Mont-Blanc/Voirons, Jura) depuis les points de vue situés notamment à Chougny, Vandoeuvres, Carre d'Aval et Carre d'Amont.

4 VALEURS BIOLOGIQUES

Renforcer les valeurs biologiques des cours d'eau (notamment les affluents de la Seymaz, comme le Chamboton ou le Paradis) et des pénétrantes de verdure en préservant les secteurs fragiles de la pression humaine et en structurant le développement de la pratique du paysage par une offre de cheminements piétonniers respectueuse des milieux naturels approchés ou traversés.

5 LIAISONS PAYSAGÈRES

Renforcer les liaisons paysagères entre la Seymaz et le Foron (par exemple, par des axes de mobilité douce et des structures végétales s'inscrivant dans le renforcement du maillage existant).

6 MESURES PAYSAGÈRES DANS LES NOUVEAUX QUARTIERS

Accompagner par des mesures paysagères les nouveaux quartiers construits en extension sur la zone agricole (Presinge et Belle-Terre) et les relier au maillage des espaces publics et ruraux.

7 MESURES PAYSAGÈRES DANS LES GRANDS ÉQUIPEMENTS

Accompagner par des mesures paysagères les grands équipements tels que Belle-Idée, Champ-Dollon et le Centre de Lullier.



2.5 LA PLAINE DE L'AIRE ET LA CHAMPAGNE

Ce territoire essentiellement agricole est emblématique de la campagne genevoise. Il se compose de trois périmètres distincts : le plateau de la Champagne, et son vaste espace agricole ouvert délimité par le vallon de la Laire au sud et par le Rhône à l'ouest ; la plaine de l'Aire, dont le cours d'eau structure une plaine maraîchère dominée par le Signal de Bernex, et poursuivie par une zone de plus en plus urbanisée jusqu'à l'Arve ; le plateau de Compesières, qui surplombe le vallon de l'Arande et se déploie en pente douce jusqu'à Plan-les-Ouates. Cet ensemble paysager est aussi caractérisé par des usages problématiques du sol, comme des axes à fort trafic, y compris des autoroutes, l'exploitation des gravières ou l'agriculture sous serres.

ENTITÉS PAYSAGÈRES CARACTÉRISTIQUES

- L'Aire et la Drize
- Les rivières et leurs vallons
- Les massifs forestiers
- Les plaines agricoles et leurs villages
- Les voies de circulation et les infrastructures

L'AIRE ET LA DRIZE

Les cours d'eau qui structurent l'ensemble paysager ont sculpté profondément le relief. Deux cours d'eau (Aire et Drize) relient la campagne aux quartiers dont le gradient de densité augmente au fur et à mesure de l'écoulement des rivières, qui ont été enterrées sur leurs derniers kilomètres. La perspective de la remise à ciel ouvert de ces cours d'eau dans le quartier Praille-Acacias-Vernets et leur reconnexion avec l'Arve confirment le rôle paysager très important dévolu à ces entités dans la ville de demain.

LIEUX PARTICULIERS

L'Aire

Ce cours d'eau a dessiné, en déposant ses limons, une plaine agricole très caractéristique, dominée par le Signal de Bernex et ses coteaux viticoles qui se détachent clairement dans le paysage; le Signal de Bernex, colline d'origine molassique, est un repère saillant dans le paysage qui offre un belvédère exceptionnel depuis son sommet; le projet de renaturation de l'Aire a modelé un paysage exceptionnel, marqué par le tressage et le méandrage du lit de la rivière, mais aussi par la conservation du canal historique, qui fonctionne comme un espace public majeur; le Prix du paysage du Conseil de l'Europe, décerné en 2019, est venu récompenser cet aménagement exemplaire; lieu de promenade très fréquenté, l'Aire peut connaître des enjeux de gestion des usages variés. Plus en aval, les relations entre les espaces agricoles ouverts, le cordon boisé et la rivière sont de très grande valeur.

La Drize

Ce cours d'eau, qui traverse d'abord des milieux très agricoles et est enserrée dans sa ripisylve avant de pénétrer dans des milieux plus urbanisés, joue aussi son rôle de continuité écologique et fonctionnelle entre ville et campagne ainsi que d'espace de délasserment.

LES RIVIÈRES ET LEURS VALLONS

Au-delà des deux rivières principales, l'Aire et la Drize, qui structurent fortement l'ensemble paysager, de nombreux autres cours d'eau forment des éléments importants de la charpente paysagère et ont façonné des vallons, ayant un intérêt paysager et écologique.

LIEUX PARTICULIERS

Le Nant des Cruets

Ce cours d'eau, qui prolonge l'Eaumorte, a été enterré et fortement corrigé pour les besoins de l'agriculture et a creusé son vallon face à celui de l'Allondon; il dessine une topographie particulière qui est amorcée par le vallon d'origine morainique de Crache et qui contraste avec la morphologie plane de la Champagne.

Le Ruisseau de Merley et le Nant de Goy

Ces cours d'eau coulent dans un vallon d'abord occupé par l'agriculture (vignes) puis des espaces boisés dont la richesse écologique est à signaler (réserve naturelle des Chânières); le rôle de cette entité dans l'articulation de zones agricoles ouvertes (Champagne à l'ouest et plaine de Bernex à l'est) est précieux.

Le vallon de la Laire

Ce vallon constitue, au sud du territoire cantonal, un espace de premier plan pour la conservation de la nature: le cours d'eau a gardé en grande partie son tracé naturel, ce qui explique aussi que ses zones alluviales soient reconnues d'importance nationale.

Le vallon de l'Arande

Situé plus à l'est, ce vallon forme un paysage remarquable par son relief – avec le Château d'eau de Landecy qui le domine et sa mosaïque de composantes (vignes, prairies, vergers, cordons boisés, etc.) – bien qu'il soit altéré par des utilisations très impactantes du sol au niveau paysager et écologique (gravières, remblais, route à fort trafic au-delà de la frontière).

LES MASSIFS FORESTIERS

Cet ensemble paysager est notamment caractérisé par le grand massif de Chancy et par des forêts de plus faible envergure (des petits bois), en lien avec les cours d'eau entrecoupant les plaines agricoles. Les Bois de Chancy, troisième massif forestier du canton par sa taille, trouvent leur intérêt notamment par la diversité des milieux qu'ils accueillent (différents types de chênaies et surtout une pinède d'une surface importante s'y développent). Les Bois de Chancy assurent une continuité entre le vallon de la Laire au nord-est et le Rhône à l'ouest. De nombreux itinéraires de randonnée les parcourent et ils abritent plusieurs réserves naturelles et forestières, dont le très sauvage «sanctuaire du Longet».

Quelques autres forêts méritent également d'être signalées.

LIEUX PARTICULIERS

Le Bois d'Humilly

Ce bois se rapproche davantage d'une forêt urbaine, étant donné l'intense usage de loisirs dont il est le support (usage régulé par la réserve forestière et naturelle); son rôle de transition, entre la plaine agricole de Compesières et les zones résidentielles de Plan-les-Ouates et Troinex, articulé par des milieux naturels de valeur (Etangs et Nant de la Bistoquette), est important; à noter que le Bois d'Humilly abrite dans sa partie sud un sanctuaire forestier, avec des arbres de très grande dimension, dont des hêtres, constituant un paysage forestier rare à Genève.

Les Bois de Veyrier

Ces bois qui sont une pénétrante de verdure inscrite dans le Plan directeur cantonal, ont une fonction d'accueil du public prépondérante et jouent également le rôle de césure verte dans la zone résidentielle très étendue de Veyrier, en même temps qu'ils assurent une continuité paysagère et écologique entre l'Arve et la plaine agricole de Troinex-Veyrier.

LES PLAINES AGRICOLES ET LEURS VILLAGES

Comme dans toute la campagne genevoise, l'agriculture imprime fortement le paysage. La spécificité de l'ensemble paysager réside dans la succession de plateaux occupés par les grandes cultures. La richesse de ce paysage tient aussi dans les transitions entre ces plateaux, souvent très intéressantes. Certains hameaux et villages ont été préservés, alors que d'autres ont subi un fort développement qui s'est traduit par des constructions de logements ayant modifié les abords. Par ailleurs, ces espaces ruraux voient leur cohérence sous pression par l'exploitation des gravières et par l'agriculture maraîchère sous serres.

LIEUX PARTICULIERS

La plaine de l'Aire

Cette plaine est partiellement occupée par une agriculture maraîchère et son caractère très ouvert dégage des vues sur le Signal de Bernex et sur les montagnes environnantes, dont le Salève au premier plan; l'introduction de l'agriculture non tributaire du sol, qui a généré la construction de serres imposantes, a profondément modifié le paysage, et les vues sur la plaine de l'Aire, notamment des points hauts. Ces installations dessinent un paysage très anthropisé, mais qui contraste nettement avec le caractère très sauvage du paysage de l'Aire (divagation libre de la rivière, zones alluviales) conféré par la dernière étape de la renaturation.

Le plateau de Compesières

Dominé par son château (la Commanderie), ce plateau comporte des hameaux et villages encore très préservés (Bardonnex, Charrot, Landecy, par exemple) et compte aussi des bocages, notamment de chênes, encore très bien conservés, en particulier à Evordes (inventorié par ICOMOS) et à Landecy (site ISOS d'importance nationale), qui structurent le paysage depuis plusieurs siècles; vers Saconnex-d'Arve, la topographie en pente douce offre des vues remarquables sur Plan-les-Ouates, Lancy et Carouge; de nombreux vergers subsistent dans ce secteur et contribuent à un intérêt paysager; même s'il ne comporte pas de zones agricoles spéciales, le plateau de Compesières compte tout de même beaucoup de cultures sous serres impactant les vues entre les villages de ce paysage ouvert; bon nombre de ces villages bénéficient d'une protection (Plans de site de Arare-Dessus, Saconnex d'Arve-Dessous, Compesières, Landecy) ou bénéficient d'une mesure de protection (Domaine Micheli à Landecy).

La plaine de la Champagne

Cette plaine, qui s'ouvre sur le Jura et Fort-l'Ecluse, est caractérisée par son paysage très ample et très ouvert; ce paysage vallonné, qui fonctionne comme transition entre le plateau supérieur et celui de Chancy, abrite une diversité de milieux remarquables (vignes, alignements d'arbres, haies, chemins historiques, cours d'eau); les villages, dont la substance rurale est encore bien présente, ont été considérablement noyés par des constructions qui ont altéré leur qualité, ce qui explique que des sites ISOS, inventoriés au début des années 1980, ont été déclassés récemment (Sézegnin, Soral); le plateau de la Champagne héberge, depuis longtemps, de nombreuses gravières, en raison des réserves importantes de graviers qui y sont localisées, de leur qualité et de leur accessibilité⁹; les exploitations, en particulier le remodelage après exploitation, affectent fortement la topographie plutôt plane de la Champagne.

⁹ Plan directeur des gravières, approuvé par le Conseil d'Etat le 28 juillet 2010.

LES VOIES DE CIRCULATION ET LES INFRASTRUCTURES

Les axes historiques se sont installés parallèlement au relief du Salève. Si les routes plus récentes s'affranchissent de la topographie pour écouler le plus rapidement possible le trafic, les aménagements futurs de voies de circulation routière intègrent plus largement d'autres usages (mobilité douce) et accueillent une vocation paysagère plus affirmée.

LIEUX PARTICULIERS

La Route de Chancy

Voie de communication historique IVS d'importance nationale (sans substance), cette route est un axe majeur du développement urbain, qui se prolonge à l'est; elle devient progressivement un espace public structurant requalifié par les aménagements accompagnant la ligne de tramway jusqu'à Vailly.

L'autoroute de contournement

Construite entre 1993 et 1997, l'autoroute de contournement a été enterrée le plus possible (parfois même mise sous tranchée couverte), pour éviter les nuisances sonores et minimiser son impact paysager; elle reste malgré tout une coupure paysagère importante dans le territoire.

La Route de Drize, devenant Route d'Annecy:

Voie de communication historique IVS d'importance nationale avec substance, cette route offre des points de vue et des dégagements visuels sur la campagne et le Salève (notamment paysage très commun peint par Ferdinand Hodler).



LES SITES PROTÉGÉS DE L'ENSEMBLE PAYSAGER LA PLAINE DE L'AIRE ET LA CHAMPAGNE

ISOS

Site inscrit à l'inventaire des sites d'importance nationale à protéger en Suisse ISOS:
– Landecy

PLANS DE SITE

Sites faisant l'objet de mesures de protection (plan de site):
– Hameau d'Arare-Dessus
– Saconnex d'Arve-Dessous
– Compesières
– Landecy-sud
– Hameau de la Petite-Grave (PLQ valant plan de site)
– Centre du village de Cartigny (PLQ valant plan de site)
– Village de Laconnex
– Vallon de la Laire

PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL

– Valeurs paysagères du Rhône genevois - Vallons de l'Allondon et de la Laire inscrit dans l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels (IFP)
– Site de Rhône-Verbois figurant dans l'Ordonnance sur les réserves d'oiseaux et de migrateurs (OROEM)
– Plusieurs sites identifiés dans l'Ordonnance sur la protection des sites de reproduction de batraciens d'importance nationale (OBat), tels que la Petite Grave, Raclerets, Champs Grillet, Laconnex et Bistoquette et Paradis
– Zone alluviale d'importance nationale : Vallon de la Laire
– Complexe alluvial du Rhône Genevois faisant partie du réseau – Sites Emeraude
– Site inscrit dans la Convention RAMSAR comme zone humide d'importance internationale
– Réserves naturelles: Le Crêt de Mandole, Brequanne, Vallon du Longet, Bois des Bouchets, Pinède de Champ Coquet, Butte de Champ Coquet, Champs Pointus, Réserve de Laconnex, La Feuillée, La Petite Grave, Chânières, Bois du Milly, Pinchat-Vessy

OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

1 VUES REMARQUABLES

Inventorier et préserver les vues remarquables sur le grand paysage (notamment sur le Jura et le Salève), les points de vue comme ceux depuis le plateau de Compesières sur la ville de Genève, depuis la plaine de l'Aire et le coteau de Bernex/Lully sur le Salève, depuis Bernex sur le Jura, ainsi que les vues particulières entre les villages (pour ce faire, se référer notamment aux périmètres ISOS et/ou sur des points de vue ou relations visuelles entre des entités à préserver).

2 VOIES HISTORIQUES IVS

Préserver les voies historiques et leurs aménagements avec substance (Routes de Drize, Pinchat, Veyrier) et redonner de la substance à celles qui sont sous pression (notamment Route de Chancy).

3 FRANGES ENTRE BÂTI ET ESPACE AGRICOLE

Travailler sur les coutures, les franges entre bâti ou serres et espace agricole, soit en soulignant une limite, soit en l'épaississant (en réservant un espace tampon de plantations ou de surface publique).

4 ZONES DE TRANSITION

Préserver les zones de transition entre les plateaux, par exemple le paysage vallonné sur la commune d'Avusy ou le coteau de la Feuillée entre Lully et Soral.

5 STRUCTURES PAYSAGÈRES

Renforcer et reconstituer les structures paysagères (haies, bocages, alignements, etc.) dans les périmètres de densification accrue de la zone 5 (notamment à Plan-les-Ouates, Troinex et Veyrier).

6 ALIGNEMENTS D'ARBRES

Conforter et renouveler les alignements d'arbres et de bosquets là où ils sont encore présents, notamment dans les périmètres de densification accrue de la zone 5, mais également aux abords des villages et des hameaux.

7 ESPACES PUBLICS DANS LES NOUVEAUX QUARTIERS

Dans le cadre des projets d'extension urbaine (Perly, Bernex, Cherpines), concevoir le maillage des espaces publics, en respectant les structures agricoles préexistantes, les strates historiques du lieu (charpente paysagère, topographie, parcellaire historique) et l'infrastructure écologique. Garantir des surfaces suffisantes de pleine terre, en limitant notamment les constructions en sous-sol.

8 COUVERTURE DE L'AUTOROUTE

Profiter des réflexions sur la couverture de certains tronçons d'autoroute pour créer un maillage des espaces publics, reconnecter des quartiers, étoffer des structures paysagères et offrir des entrées de ville lisibles et cohérentes; utiliser ces projets comme opportunité de stockage de remblais.

9 SERRES ET TUNNELS

Démanteler les serres et tunnels non utilisés.



3 ESPACES À ENJEUX

Au-delà des entités paysagères décrites précédemment, des espaces à enjeux sont également détaillés.

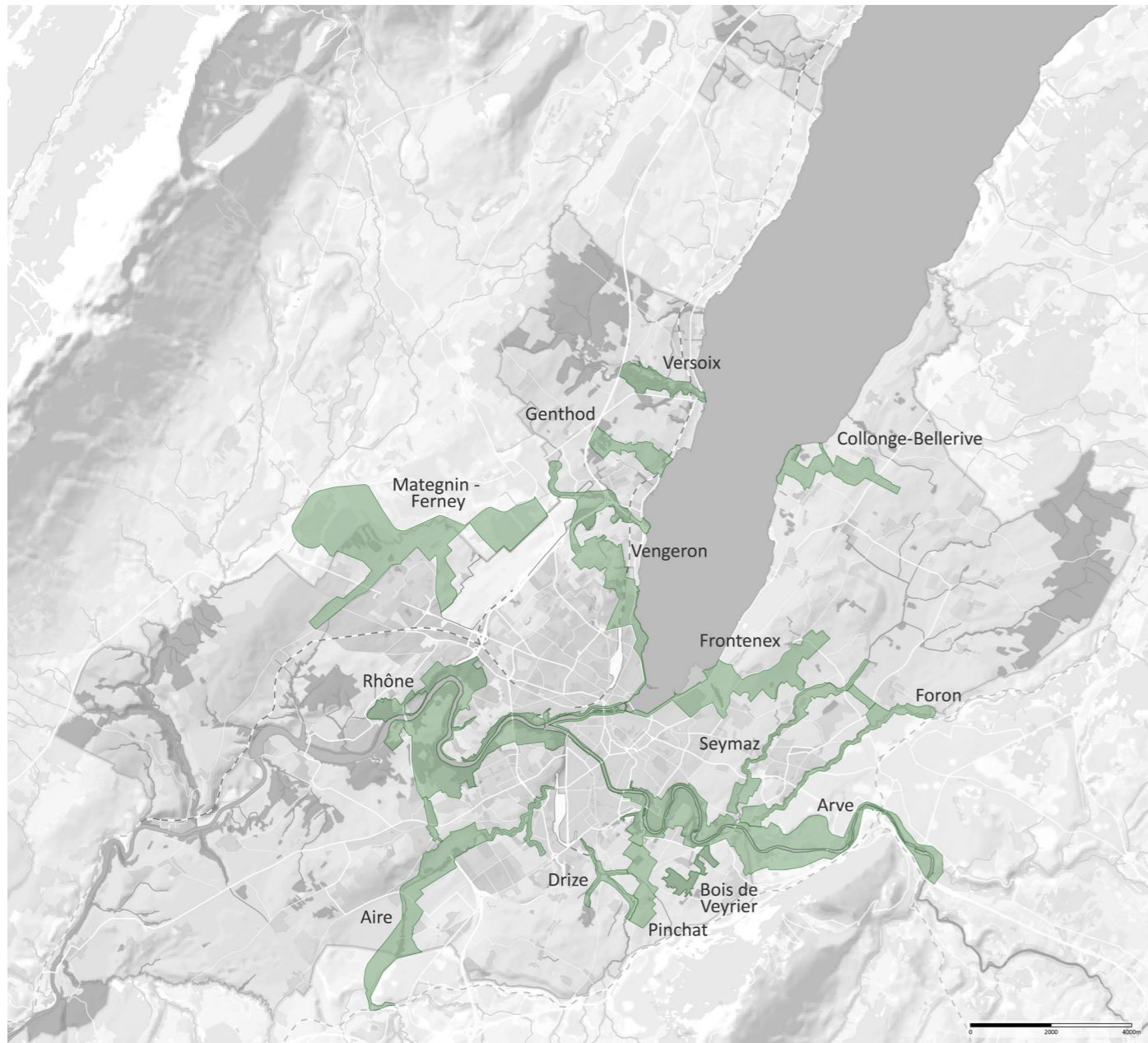
Il s'agit d'espaces génériques soumis à la pression du développement urbain, que ce soit la densification, la construction d'infrastructures ou l'exploitation des ressources. De ce fait, le risque de banalisation ou de fragmentation du paysage, entre autres menaces, y est fort. Mais les opportunités d'amélioration et/ou de renforcement de la qualité paysagère peuvent également y être activées.

Quatre espaces à enjeux sont listés et définis ci-dessous :

- les pénétrantes de verdure ;
- les espaces publics ;
- les entrées de ville ;
- les territoires en transformation ;
 - Nouveaux quartiers ;
 - Zone 5 ;
 - Zones industrielles ;
 - Gravières et décharges ;
 - Zones agricoles spéciales.

Chaque fiche est structurée de la manière suivante :

- une description des enjeux ;
- la mise en évidence de lieux particuliers ou de bons exemples pour illustrer le propos (non exhaustif) ;
- les objectifs de qualité paysagère classés de l'échelle la plus large à la plus spécifique.



Les pénétrantes de verdure

3.1 PÉNÉTRANTES DE VERDURE

Par leur capacité à offrir une continuité entre, d'un côté, des entités de la charpente, comme des espaces ouverts agricoles, des massifs forestiers ou des cours d'eau, et, de l'autre, les zones urbanisées et leur maillage, les pénétrantes de verdure¹⁰ réunissent de nombreuses fonctions du paysage, tant au niveau de la biodiversité, des usages de loisir, que de la perception des habitants. Afin de garantir la préservation des pénétrantes de verdure, le plan directeur cantonal 2030, dans les fiches A11 et C04, précise leur rôle et préconise de les mettre en valeur en considérant cette multifonctionnalité. Les objectifs de qualité paysagère pour ces espaces visent donc à y garantir ces multiples fonctions.

En particulier, la superposition nécessaire entre infrastructure écologique et pénétrantes de verdure pose la question des intensités d'usages.

Ces espaces paysagers structurants ne bénéficient d'aucune véritable protection légale d'ensemble, ni de mesures spécifiques. Il y a donc un risque réel de morcellement induit par le développement urbain, les besoins en équipements publics et la réalisation d'infrastructures de mobilité. Il devient donc prioritaire de prendre les mesures nécessaires afin de garantir la préservation de la qualité paysagère de ces périmètres, ainsi que de renforcer leur rôle institutionnel et leur reconnaissance. Il conviendra aussi de requestionner les périmètres des pénétrantes actuelles pour envisager, le cas échéant, leur extension et étudier l'opportunité de définir de nouvelles pénétrantes.

¹⁰ Mayor & Beusch, Pénétrantes de verdure. Etude générale. Rapport final, DALE, Office de l'urbanisme, mai 2015.

OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

1 QUALITÉ ET FONCTIONNALITÉ DES PÉNÉTRANTES

Maintenir les pénétrantes de verdure existantes dans leur qualité et leur fonctionnalité notamment écologique.

2 RÉPARER ET RESTAURER

Saisir toutes les opportunités de réparer et restaurer des pénétrantes de verdure dont l'intégrité a été altérée.

3 ÉPAISSIR

Étendre, épaissir, prolonger les pénétrantes de verdure existantes ; s'agissant de l'épaisseur, maintenir des espaces non construits significatifs le long des forêts, cours d'eau et aires cultivées, en particulier le long des surfaces les plus fragiles (ex. forêts étroites) avec un double objectif de qualité paysagère et de qualité de l'infrastructure écologique.

4 FRANGES

Soigner les limites des pénétrantes en renforçant leur rôle de franges dans le maillage et la charpente, en assurant une continuité avec les autres structures paysagères et leurs fonctions (infrastructure écologique, continuité visuelle, etc.).

5 MAILLAGE

Préserver et compléter le maillage (haies, alignements d'arbres...) en relation avec les secteurs environnants (en s'appuyant, par exemple, sur la maille Braillard, c'est-à-dire les « surfaces publiques ou sites à classer » définies par le Plan directeur régional de 1936).

6 USAGES

Gérer la diversité des usages (en particulier, les usages non agricoles de l'espace rural) que les pénétrantes accueillent.

7 ÉQUIPEMENTS PUBLICS

Optimiser l'utilisation des équipements publics existants et limiter les emprises supplémentaires, en densifiant le cas échéant.

8 ZONE 5

Utiliser les stratégies d'évolution de la zone 5 (secteurs de densification accrue et autres secteurs) pour conforter la qualité paysagère des pénétrantes : conserver, valoriser ou rétablir les structures végétales, comme les haies naturelles, les bosquets et les alignements ; maintenir la continuité de ces structures au sein de la pénétrante et garantir la perméabilité des sols.





3.2 ESPACES PUBLICS

Les **espaces publics** sont vus de plus en plus comme un moyen d'augmenter la qualité urbaine dans un contexte de densification du territoire. Dans tous les milieux construits, y compris dans les villages de l'espace rural, le maintien ou l'aménagement d'espaces publics se pose comme une exigence à la densification dans un contexte de développement vers l'intérieur. C'est par la mise en réseau des espaces publics, et plus largement des espaces ouverts, que la qualité du paysage urbain pourra être améliorée¹¹. Mais ce maillage, notamment vert, doit rayonner aussi dans l'ensemble du canton, en se connectant aux pénétrantes de verdure et aux entités de la charpente paysagère. Marqueurs d'une identité, ils favorisent la mobilité douce, permettent une arborisation plus généreuse, facilitent un accès inclusif et propice à la cohésion sociale, enrichissent la biodiversité par l'infrastructure écologique et contribuent à créer des îlots de fraîcheur dans des espaces minéralisés.

En 2022, le Canton de Genève a établi sa Stratégie des espaces publics « Faire ensemble l'espace public »¹², de laquelle est issue la définition ci-dessous qui est celle retenue pour l'espace à enjeu de l'espace public.

« L'espace public présente de multiples facettes. Dans la Stratégie espaces publics, il est question de :

- un lieu ouvert, accessible à tous et gratuit, en milieu urbain ou villageois ;
- une mixité d'usages et de fonctions, variables dans l'espace et/ou dans le temps ;
- les surfaces soumises à autorité publique : le domaine public cantonal et communal ;
- les espaces privés à vocation publique et/ou accessibles au public, ouverts ou bâtis (par exemple, les gares) ;
- les rives urbaines du lac et des cours d'eau ;
- les parcs, espaces verts, forêts urbaines, les chemins de randonnées pédestres ;
- un espace qui s'insère dans un tissu urbain et qui est connecté à un réseau constitué d'autres espaces en relation avec le bâti et le paysage.

Ce n'est pas : le lac, les rivières en milieu rural, les forêts, les espaces naturels et agricoles, ni les infrastructures de déplacement dépourvues de piétons (par exemple, une route entre localités, une autoroute, un site ferroviaire, etc.).»

« Faire ensemble l'espace public » souligne les enjeux, les défis et la qualité des espaces publics qui reposent sur six principes fondateurs auxquels chaque partie-prenante pourra se référer, quel que soit son rôle.

Le principe fondateur 2 acte spécifiquement le lien avec le paysage. La conception cantonale du paysage et la stratégie espace public sont deux documents qui se complètent et se répondent et qui accompagnent la fabrication mais aussi la pratique d'espaces publics de qualité.

LES PRINCIPES FONDATEURS

- Principe fondateur 1 : les espaces publics confortent le « vivre ensemble ».
- Principe fondateur 2 : les espaces publics consolident la ville-paysage.
- Principe fondateur 3 : les espaces publics répondent aux enjeux environnementaux, régulent le climat urbain et confortent l'infrastructure écologique.
- Principe fondateur 4 : les espaces publics contribuent à l'efficacité et au confort des déplacements et permettent une pratique de la ville à échelle humaine.
- Principe fondateur 5 : les espaces publics sont aménagés avec sobriété.
- Principe fondateur 6 : les espaces publics bénéficient d'une maîtrise d'ouvrage compétente, à l'écoute et pérenne.

¹¹ Stratégie du bâti, Confédération suisse, Office fédéral de la culture, 2020, <https://www.bak.admin.ch/bak/fr/home/baukultur/konzept-baukultur/strategie-baukultur.html>.

¹² Faire ensemble l'espace public, Etat de Genève, 2022, <https://www.ge.ch/dossier/faire-ensemble-espace-public>.

LIEUX PARTICULIERS

Les voies vertes

Les voies vertes genevoises sont pensées comme des espaces publics inclusifs, propices à la rencontre, à l'échange et à la promenade tout en valorisant l'environnement et le cadre de vie. Les voies vertes sont aussi un moyen de mettre en scène les paysages, et, par les nombreux plantages et aménagements qui les accompagnent, de créer de la valeur paysagère ; elles permettent en particulier d'intervenir dans les franges urbaines et de valoriser les entrées de ville.

Les parcs

Dans plusieurs secteurs du centre-ville, le maintien de parcs devrait être assuré à chaque occasion possible, tant pour des espaces ouverts que des secteurs boisés urbains ; ces parcs devraient être mis en réseau pour rétablir une continuité paysagère et de biodiversité, dans une perspective de délasserment et de développement de la mobilité douce et afin d'assurer un climat urbain et des espaces publics agréables pour vivre dans la ville au XXI^{ème} siècle. La mobilité active dans les parcs est avant tout la marche à pied, sachant que les itinéraires cyclables doivent rester en adéquation avec la fonction de délasserment attendue dans un parc. À cet égard, le réseau de parcs entre la Gare de Cornavin et le terminal de l'aéroport pourrait être exemplaire ; à l'image de la Promenade des Nations, qui participe fortement à la valorisation paysagère de ce quartier et qui prépare l'accueil de nombreux nouveaux usages.

Les aménagements aux bords des rives du lac et du Rhône

Ces quinze dernières années, les aménagements aux bords des rives du lac et du Rhône pour la promenade, les loisirs et l'accès à l'eau se sont multipliés, répondant à une forte demande de la population ; la perspective d'étés plus chauds ces prochaines décennies nécessite de poursuivre cette tendance ; l'enjeu en termes paysagers est double : on observe sur certains sites une pression du public, qui peut nuire aux valeurs naturelles du paysage (piétinement des berges, par exemple), et les aménagements prévus pour l'accueil du public peuvent entrer en contradiction avec les valeurs culturelles et naturelles.



OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

1 VUES ET PERSPECTIVES

Maintenir, valoriser ou créer les vues et des perspectives sur le grand paysage par des effets d'ouverture.

2 APPROPRIATION

Favoriser l'appropriation des espaces publics par la population en tenant compte des éléments paysagers existants et en consolidant leur caractère identitaire en lien avec les paysages du quotidien.

3 FONCTIONNALITÉ DU BÂTI

Veiller, par une conception appropriée, à ce que les aménagements paysagers servent et renforcent la fonctionnalité du bâti existant et que les aménagements paysagers ou les plantations respectent la conception urbanistique et historique du site.

4 SERVICES ECOSYSTEMIQUES

Utiliser les espaces publics comme des supports des services écosystémiques (soutien, régulation et culture), des ressources naturelles (eau-sol-arbre) et patrimoniales notamment dans le cadre de la réalisation des voies vertes.

5 CONTINUITÉS PAYSAGÈRES

Établir des continuités paysagères (trame verte, bleue, brune, jaune, noire, blanche¹³), en soulignant, le cas échéant, les structures urbaines et la morphologie bâtie.

6 ESPACE RURAL

Porter une attention aux espaces libres autour des noyaux villageois dans les villages de l'espace rural, en particulier ceux qui ne font pas l'objet d'un plan de site ou d'un inventaire. Préserver au maximum ces secteurs de constructions et d'infrastructures.

7 PAYSAGES NOCTURNES

Apporter un soin particulier à la conception de paysages nocturnes dans les espaces publics également pratiqués de nuit, dont l'échelle de perception est considérablement réduite, ainsi qu'à un éclairage sans éblouissement et sans pollution lumineuse, qui permet de voir le ciel étoilé. Penser au double enjeu d'usage de l'espace public et de trame noire en faveur de la biodiversité.



¹³ Stratégie bruit 2030, Etat de Genève, 2021, <https://www.ge.ch/document/bruit-2030-strategie-cantonale-protection-contre-bruit>. La trame blanche concerne le bruit et la pollution sonore. Elle propose de ménager les continuités silencieuses, maillage d'espaces naturels calmes.



3.3 ENTRÉES DE VILLE

Les **entrées de ville** sont usuellement des espaces définis par deux caractéristiques : des infrastructures de mobilité et une transition entre des zones d'aménagement différentes.

Les entrées de ville sont traversées par une ou plusieurs infrastructures de transport, notamment des pénétrantes routières, qui génèrent des flux importants. Le réseau routier étant agencé dans le canton de manière radioconcentrique, ces types d'espaces sont fréquents. Avec l'évolution des comportements de mobilité qui tendent vers un report modal plus durable, comme les transports publics ou les modes doux, d'autres infrastructures (tram, vélos...) peuvent générer de nouvelles entrées de ville : les gares, par exemple. Les entrées de ville confèrent donc une identité, signifient un passage entre un dedans et un dehors.

D'autre part, les entrées de ville forment une **transition** entre des tissus différents et, de ce fait, ces espaces sont souvent considérés comme problématiques : zones commerciales, infrastructures lourdes et autres équipements publics s'y côtoient dans une juxtaposition architecturale parfois banale et sans véritable lien entre eux et avec le contexte.

Leur aménagement peut aussi parfois leur conférer une nouvelle centralité, à l'exemple de certaines gares du Léman Express. Dans ces espaces marqués par des contraintes fortes, le paysage a souvent été le parent pauvre. L'ambition pour ces espaces est portée sur une meilleure lisibilité pour les usagers et usagers mais aussi sur « l'effet vitrine » parfois recherché aux entrées de ville. Le paysage peut servir de liant entre des éléments disparates qui ont de la peine à dialoguer. Ce sont des espaces qui sont aussi souvent en transformation, ce qui constitue une opportunité pour réfléchir à augmenter leur qualité paysagère. Dans ce cadre, l'évolution de ces lieux pourra bénéficier de la mise en œuvre des stratégies cantonales (arborisation, mobilité...) comme des leviers pour augmenter la qualité des espaces ouverts.

Deux exemples montrent que des aménagements peuvent altérer les vues sur le grand paysage: le Portail de la science au CERN, ainsi que le secteur du Vengeron, où la reconfiguration des voies de transport (autoroute et voie CFF) et la densification (quartier des Tuileries) modifient profondément le paysage.

OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

1 RACCORDER ET ORIENTER

Utiliser les entrées de villes pour raccorder et orienter vers les réseaux paysagers, pénétrantes de verdure, infrastructures écologiques, maillages d'espaces publics et de mobilité douce ; les entrées de ville sont les lieux depuis lesquels commencer et relier les aménagements de valorisation.

2 PROPORTIONS

Éviter les ruptures et les sauts d'échelle ou penser à tenir compte des proportions, en réfléchissant au dimensionnement des infrastructures, des équipements et des bâtiments ; prendre en compte le contexte paysager lors de l'implantation d'un bâtiment, au niveau de la transition entre les éléments.

3 SÉQUENCES PAYSAGÈRES

Signifier et qualifier les transitions d'un lieu à un autre, par la création ou le renforcement de séquences paysagères, au travers d'un travail sur le sol (revêtement), des plantations de végétaux ou un aménagement (par exemple, travailler les transitions ville-campagne sur une voie verte). Organiser et soigner les séquences dans un sens (entrée) comme dans l'autre (sortie), en privilégiant la gradation, autant sur les axes de mobilité douce que sur les axes de transport individuel motorisé (TIM) / transport public (TP).

4 BÂTIS REMARQUABLES

Révéler et mettre en valeur les bâtiments, les ensembles bâtis remarquables et les équipements.

5 VUES

Créer ou préserver des vues sur l'espace ouvert (agricole par exemple) ou le grand paysage (relief montagneux, par exemple) par la valorisation d'un axe de perspective depuis une rue.

6 CONTINUITÉS

Assurer les continuités en intégrant le plus possible les infrastructures de transport au maillage des espaces ouverts urbains, et aux continuités biologiques en relation avec l'infrastructure écologique notamment en prenant en compte le contexte élargi et le « vocabulaire » des voies (par exemple, présence d'alignements d'arbres, qu'il s'agit de compléter, etc.).





3.4 TERRITOIRES EN TRANSFORMATION

Les territoires en transformation désignent plusieurs espaces hétérogènes qui ont en commun l'évolution plus ou moins radicale du territoire et en conséquence des paysages qui les reflètent.

Les territoires en transformation sont les suivants :

- les nouveaux quartiers ;
- la zone 5 ;
- les zones industrielles ;
- les gravières et décharges ;
- les zones agricoles spéciales.

Il s'agit d'abord des nouveaux quartiers, par modification de zone, en renouvellement urbain ou par extension. On peut y intégrer également la densification de la zone 5, qui est en train de muter de manière plus ou moins rapide. On parle ici de logements ou de surfaces d'activités, mais aussi d'équipements publics, d'infrastructures de mobilité et d'espaces publics, dont la construction est rendue nécessaire par ces développements. Ensuite, les zones industrielles sont également en pleine évolution pour répondre aux nouveaux enjeux de l'exploitation industrielle et de la transition écologique. La prise en compte du paysage doit permettre d'assurer leur intégration dans des contextes variables. Dans ces territoires, sont également incluses les gravières et les décharges de matériaux, pour lesquelles la question paysagère est éminemment importante, notamment sous l'angle de la topographie existante et future. Finalement, l'activité maraîchère et horticole est particulièrement développée dans le canton de Genève.

Celui-ci a opté pour le principe de « planification positive », en définissant dans le plan directeur cantonal des périmètres de zones agricoles spéciales (ZAS) à l'intérieur desquelles l'installation de serres peut être autorisée et facilitée. De façon générale, il s'agit de favoriser les synergies et de limiter l'impact visuel des installations servant à la production non tributaire du sol en les concentrant dans les secteurs de la zone agricole les plus propices.

Plus spécifiquement dans l'ensemble de ces territoires en transformation, le traitement des franges est un enjeu commun et prépondérant. Les franges sont les espaces d'épaisseur variable entre des tissus bâtis ou non bâtis différents. Elles articulent des entités paysagères en donnant une cohérence au paysage. Dans le canton de Genève, les franges sont des espaces stratégiques à prendre en compte dans une approche paysagère entre urbain et rural et doivent être soigneusement réfléchies. Les franges sont questionnées lors d'un développement urbain, d'une opération de densification, de la construction d'une infrastructure, tant dans un contexte urbain, périurbain que rural (limites des villages, par exemple). Elles contribuent aussi à l'infrastructure écologique et participent d'une perception claire des limites entre le bâti et le non-bâti et donc à la qualité du paysage.

Les objectifs portent ici tant sur la protection des valeurs paysagères existantes que sur la création de nouveaux paysages de qualité, qui doivent accompagner toute transformation du territoire.

EXEMPLE / NOUVEAUX QUARTIERS**Les cités satellites des années 1960-1970**

Ces cités, par exemple, Meyrin ou Onex, ont été conçues selon les principes modernistes, privilégiant des barres d'immeubles entourées de vastes espaces libres, et les dégagements visuels sur le grand paysage sont ainsi l'un de leurs atouts ; longtemps décriés, ces cités nouvelles sont maintenant de plus en plus reconnues, en témoignent l'intégration dans des inventaires fédéraux (les grands ensembles du Lignon, de la Gradelle et des Avanchets) ou le prix Wakker reçu par la commune de Meyrin en 2022 ; les densifications prévues dans ces cités doivent être attentives aux qualités paysagères, à réhausser et revaloriser.

L'exemple du plan-guide d'Onex

Entre 2016 et 2018, une démarche originale a été menée à Onex pour élaborer un plan-guide destiné à accompagner la mutation de la zone 5 ; ce plan aboutit à une image directrice qui permet d'orienter l'aménagement à long terme ; le plan guide a donné lieu à un diagnostic partagé avec les habitantes et les habitants et qui a mis en évidence l'importance des structures paysagères (ripisylves de cours d'eau, prairies extensives, jardins, haies bocagères, etc.), mais aussi des liaisons paysagères entre l'Arve et le Rhône et des vues sur le grand paysage ; cette réflexion permettra de maintenir et renforcer ces éléments (qui sont des qualités essentielles et que l'on peut qualifier d'« invariants du territoire ») face au risque que font peser des opérations de densification au coup par coup dans la zone 5 ; le plan guide a abouti à l'élaboration d'un règlement nature en 2020 qui accompagne la stratégie de densification de la zone 5 de la commune.

L'exemple du quartier de Belle-Terre

Ce quartier en cours de réalisation s'est développé sur un espace ouvert agricole (il ne s'agissait pas au niveau légal d'une zone agricole mais d'une zone 5) ; dès le plan directeur de quartier, validé en 2008, la nature et le paysage ont joué un rôle structurant pour la planification de l'urbanisation (les pièces urbaines, dont la réalisation est phasée dans le temps, s'insèrent dans un maillage d'espaces publics et paysagers) ; un cahier des charges et une image directrice des espaces publics ont été élaborés, entre 2009 et 2011, pour traduire ce principe ; ces documents ont apporté une réflexion très fine sur les franges : au nord du site, la transition avec le Bois de Belle-Idée est assurée par une noue paysagère, qui récolte les eaux météoriques, ainsi que par un cheminement piétonnier (destiné aussi à préserver le bois d'une trop forte fréquentation), tandis qu'au sud du site, la transition avec la zone villas, qui est mise à distance des pièces urbaines, est gérée également par une noue paysagère, mais aussi par des jardins potagers.

Praille-Acacias-Vernets, un secteur en renouvellement urbain

Ce vaste périmètre de 230 hectares, occupé jusqu'ici par la plus ancienne zone industrielle du canton, est situé à proximité immédiate du centre-ville. Cas de figure emblématique du principe de développement vers l'intérieur, le projet PAV a été amorcé en 2005 lors d'un concours d'idées organisé par la Fédération des Architectes Suisses. Développé sur la base d'un second concours, en 2007, le plan d'ensemble s'est d'emblée structuré autour des grandes entités paysagères existantes : les reliefs limitrophes formés par les moraines de Lancy et de Pinchat, les rivières ainsi que les infrastructures ferroviaires et routières. La remise à ciel ouvert de la Drize courant sur plus de deux kilomètres forme l'épine dorsale d'un réseau d'espaces publics qui s'étend jusqu'aux coteaux voisins et aux rives de l'Arve (où passera la voie verte). Le projet d'infrastructure écologique et de mobilité douce s'y superpose. Les franges du périmètre adoptent des formes diverses : en vis-à-vis avec la ville compacte d'une rive à l'autre de l'Arve ; comme espace ouvert en direction de la ville ancienne de Carouge ; des hautes tours marquant en limite ouest, au pied du coteau de Lancy, la transition vers la deuxième couronne. Six quartiers distincts sont projetés. Ils répondent ensemble à des objectifs de forte mixité et de forte densité mais développent chacun leur identité propre. Organisant entre eux un maillage d'échelle intermédiaire, ils déclinent des formes paysagères et spatiales diverses à une échelle plus fine, dans le traitement des rues, des allées, des traverses, des places et des parcs de quartier.



EXEMPLE / ZONE 5**Les secteurs classés en zone 5 (zone villas)**

Ces secteurs ont vu leur tissu considérablement se modifier sous l'effet des dérogations à la densité autorisée depuis 2013 ; abattages d'arbres, banalisation du paysage, imperméabilisation des sols ont été parmi les impacts les plus négatifs de cette évolution ; désormais, les communes doivent définir des périmètres précis dans lesquels une densité supérieure sera permise, sous réserve du respect d'un certain nombre de critères, dont au premier chef la préservation des qualités paysagères d'un site ; la densification accrue sans modification de zone peut aussi conduire à réaliser davantage d'espaces publics, de cheminements piétons et valoriser le paysage, par le traitement des limites, par exemple, ou encore par la préservation de cordons boisés ; à cet égard, la persistance du bocage (chênes anciens ou haies vives), dans la zone villas de plusieurs secteurs (au Trois-Chêne, par exemple), est un héritage rural et une richesse menacés par une densification douce réalisée au coup par coup, sans réflexion sur un périmètre élargi.

EXEMPLE / ZONE INDUSTRIELLE**L'exemple de la zone industrielle de la Tuilière**

Ce périmètre, situé sur la commune de Satigny, entre la Route de Peney et la Route du Canada, est déjà occupé par des entreprises, des hangars et des dépôts, dans un tissu très hétérogène ; la proximité du Bois Chébé, des rives du Rhône et de l'espace ouvert agricole, ainsi que la perspective de la construction du Barreau de Montfleury en font un site à fort enjeu paysager ; un plan directeur de zone industrielle est en cours d'élaboration par l'Etat de Genève et la la Fondation pour les terrains industriels (FTI), en collaboration avec les communes de Satigny et Vernier, dans l'objectif de densifier le site ; le projet de Plan directeur des zones de développement industriel (PDZI) prend en compte le contexte paysager : il propose d'aménager des « bandes paysagères de transition » pour gérer le passage entre la zone villas du Canada à l'ouest et celui avec le Bois Chébé au sud ; dans cette zone, l'arborisation est pensée comme pénétrant le site industriel par des plantations et l'aménagement d'une zone humide ; par ailleurs, le gabarit des constructions n'excèdera pas 14 m pour préserver les vues depuis la zone villas du Canada et éviter un effet de front avec des bâtiments moins hauts.



OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE POUR LES NOUVEAUX QUARTIERS

1 CARACTÉRISTIQUES REMARQUABLES

Tenir compte des caractéristiques remarquables des sites qui participent aux logiques d'implantation des constructions (vues, topographie, ensoleillement, découpage et forme parcellaire, rapport au voisinage, nuisances, etc.

2 TRAME HISTORIQUE

Articuler l'urbanisation et les nouveaux espaces publics sur la trame historique viaire, parcellaire et bocagère et s'appuyer sur les axes de mobilité douce existants ou futurs pour organiser le territoire.

3 RELIEF, SOL ET VEGETATION

Composer avec le socle géomorphologique (relief), la qualité des sols et la végétation.

4 ARBRES ET STRUCTURES VÉGÉTALES

Conditionner les projets de construction au maintien des arbres et structures végétales remarquables ainsi qu'à leur développement et à l'augmentation de leur nombre.

5 ÉCLAIRAGES

Limiter les éclairages et développer la trame noire en faveur de la biodiversité.

6 REPÈRES

Prendre en compte les repères identitaires et d'orientation, les motifs du paysage du quotidien, les éléments patrimoniaux bâtis et naturels en privilégiant leur valorisation et leur réemploi.

7 SILHOUETTE URBAINE

Prendre en compte la silhouette urbaine environnante en veillant à soigner le rapport d'échelle entre les bâtiments mais aussi avec la végétation.

8 HAUTEURS

Dimensionner les hauteurs de construction et soigner l'orientation du bâti de manière à préserver ou aménager les vues sur l'espace ouvert ou le grand paysage.

9 FRANGES URBAINES

Soigner les franges du quartier et la transition en cohérence avec la spécificité des espaces voisins dans toutes leurs composantes paysagères.

10 MATÉRIAUX D'EXCAVATION

Composer, en fonction du contexte, avec les matériaux d'excavation dans le périmètre de manière à en faire des éléments paysagers en s'inscrivant dans le rythme de la topographie.

OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE POUR LA ZONE 5

Ces objectifs s'appliquent indifféremment aux secteurs de densification accrue telles que définies dans les Plans directeurs communaux ainsi qu'aux secteurs de densification douce.

1 CARACTÉRISTIQUES REMARQUABLES

Tenir compte des caractéristiques remarquables des sites qui participent aux logiques d'implantation des constructions (vues, topographie, ensoleillement, découpage et forme parcellaires, rapport au voisinage, nuisances, etc.

2 DIAGNOSTICS

Tirer parti des diagnostics établis dans le cadre des stratégies zone 5 des communes afin de préserver les qualités paysagères identifiées.

3 STRUCTURES PAYSAGÈRES

Identifier les structures paysagères importantes dans le but d'améliorer le maillage et les continuités paysagères et conditionner les projets de construction à la conservation, reconstitution ou prolongation de ces structures paysagères : plantations exigées, espace minimal pour la végétation, limitation des accès à la parcelle, traitement naturel des haies, etc.

4 MAILLAGE

Créer un maillage vert et d'espaces publics à échelle humaine pour créer des lieux de vie et tisser des liens entre la zone et ses abords. La constitution d'un maillage dense en faveur de la mobilité active à l'intérieur de territoire notamment par le décroisement du parcellaire est particulièrement important pour favoriser la marche à pied et le vélo et ainsi permettre de faciliter la vie dans la proximité.

5 ARBRES ET STRUCTURES VÉGÉTALES

Conditionner les projets de construction au maintien des arbres et structures végétales remarquables ainsi qu'à leur développement et à l'augmentation de leur nombre.

6 VOIES ET CHEMINS

Garantir la continuité et la qualité des voies et chemins, notamment historiques, et veiller à leur mise en réseau avec les espaces environnants.

7 FRANGES

Soigner clairement les franges du périmètre en cohérence avec la spécificité des espaces voisins dans toutes leurs composantes paysagères.

8 PERMÉABILITÉ

Tenir compte du degré de perméabilité physique ou visuelle entre le domaine public et les parcelles privées et y répondre par un projet contextualisé.

9 PLEINE TERRE

Garantir des surfaces suffisantes de pleine terre, en limitant notamment les constructions en sous-sol.

10 ÉCLAIRAGES

Limiter les éclairages et développer la trame noire en faveur de la biodiversité.

OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE POUR LES ZONES INDUSTRIELLES

1 VUES

Garantir le respect des vues sur les espaces ouverts et le grand paysage, en travaillant sur des percées visuelles et sur la hauteur des bâtiments.

2 SILHOUETTES URBAINES

Concevoir des silhouettes urbaines, des volumes et des formes de bâtiments qui participent à la constitution d'une qualité paysagère. Prendre en compte les éléments bâtis patrimoniaux, pour les valoriser au niveau paysager.

3 FRANGES

Soigner les franges des zones industrielles en cohérence avec la spécificité des espaces voisins dans toutes leurs composantes paysagères.

4 MAILLAGE

Créer un maillage vert et d'espaces publics à échelle humaine au sein des zones industrielles, pour créer des lieux de vie, favoriser les connexions de mobilité douce à l'intérieur de ces zones mais aussi tisser des liens entre ces zones et leurs abords (résidentiels ou agricoles, par exemple). Ce maillage doit également participer à l'amélioration de la fonctionnalité de l'infrastructure écologique.

5 INFRASTRUCTURE ÉCOLOGIQUE

La qualité et la durabilité des zones industrielles doit intégrer les enjeux mis en évidence par la stratégie d'arborisation et la nature en ville (pleine terre, perméabilité, éclairage, arborisation, gestion des eaux).

6 ÉCLAIRAGES

Limiter les éclairages et développer la trame noire en faveur de la biodiversité.

OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE POUR LES GRAVIÈRES ET DÉCHARGES

1 VISION PAYSAGÈRE COHÉRENTE

Intégrer et répondre aux enjeux paysagers de l'entité paysagère concernée en amont d'un projet de gravière ou de décharge (planification et site de projet) et se doter d'une vision paysagère cohérente et contextualisée à l'échelle du territoire.

2 MORPHOLOGIE

Veiller à ce que tous les projets d'exploitation de graviers respectent la morphologie générale, la microtopographie et la végétation du lieu, en particulier au moment des remblais et des reconstitutions des surfaces de compensation de la biodiversité pendant l'exploitation de la gravière. Un remodelage topographique de grande envergure doit pouvoir être envisagé en vue d'accueillir des sites de stockage de matériaux d'excavation (décharges de type A) et à certaines conditions (par exemple, dans le cas de terrains déjà artificialisés).

3 TOPOGRAPHIE ET HYDROGRAPHIE

Mettre en évidence les relations entre topographie et hydrographie (sens du ruissellement) pour éviter de créer des buttes artificielles sans lien avec le « vocabulaire » du lieu.

4 MOTIFS PAYSAGERS

Prendre en compte les motifs paysagers du site (arbres isolés, haies, micro-topographie, etc.).

5 FONCTIONNALITÉ AGRICOLE

Rechercher la fonctionnalité agricole¹⁴ et l'aptitude pédologique des sols à la production, mais également une intégration harmonieuse de la nouvelle topographie au paysage existant (forme générale de la topographie de l'entité paysagère, par exemple), dans le cas d'une restitution à l'agriculture après exploitation.

¹⁴ Ce qui ne signifie pas uniquement le respect des pentes théoriquement compatibles avec la surface d'assolement (SDA), mais bien ce qui permet effectivement de cultiver selon les besoins économiques et la rentabilité actuelle

OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE POUR LES ZONES AGRICOLES SPÉCIALES

1 CÉSURES VERTES ET BLEUES

Aménager les césures bleues et vertes qui contribuent à un véritable maillage d'espaces ouverts favorable à la biodiversité, et se connecter aux éléments de la charpente (cours d'eau, massifs forestiers, par exemple) dans les serres existantes et les éventuels projets futurs.

2 INSERTION PAYSAGÈRE

Assurer, lors d'une nouvelle construction, l'insertion paysagère de la serre et des infrastructures (route d'accès, espaces de conditionnement) en tenant compte du regroupement du bâti, de son implantation et des gabarits.

3 CHEMINEMENTS

Garantir des cheminements pour la mobilité douce à l'intérieur des ZAS et les coordonner avec une mise en valeur de l'activité agricole.

4 FRANGES

Soigner clairement les franges des ZAS en cohérence avec la spécificité des espaces voisins dans toutes leurs composantes paysagères.





4 ANNEXES

GLOSSAIRE

CHARPENTE PAYSAGÈRE	Ensemble des espaces ouverts, des structures végétales et aquatiques qui structurent à grande échelle le territoire et qui dessinent des continuités. La charpente comprend ainsi le relief, les cours d'eau et du lac, les espaces arborés, herbacés et agricoles, les infrastructures techniques et de transport.
ENSEMBLE PAYSAGER	Aire géographique fondée sur des critères géographiques, principalement le relief et les cours d'eau. Cinq ensembles paysagers découpent le canton.
ENTRÉE DE VILLE	Espace de passage et de transition, traversé habituellement par un axe de transport et parfois caractérisé par un manque de cohérence et de lisibilité paysagère.
ESPACES OUVERTS	Espace non construit (surfaces privées et publiques), par exemple les parcs, les jardins, les places, les forêts, les zones agricoles, etc.
FRANGE URBAINE	Espace de contact d'épaisseur variable entre différentes entités ou composantes du paysage : entre le bâti et l'espace ouvert, entre différents types de tissu urbain, entre la forêt et un espace minéralisé, etc.
MAILLAGE	Ensemble des espaces ouverts qui connectent, à petite échelle, les entités de la charpente paysagère. Le maillage comprend les espaces publics, les parcs, les promenades, les jardins, les voies vertes, des haies, des alignements d'arbres ou des forêts étroites et potentiellement tout type d'espace non construit, tant dans les espaces urbanisés que ruraux.
MOTIF PAYSAGER	Élément ponctuel, comme un arbre, qui compose un paysage.
PAYSAGE DU QUOTIDIEN	Désigne le paysage avec lequel la population interagit au quotidien, dans une relation intime ; il s'oppose au paysage exceptionnel ou protégé.
RIPISYLVE	Formation végétale qui se développe sur les bords des cours d'eau ou des plans d'eau situés dans la zone frontière entre l'eau et la terre. Elle est constituée de peuplements spécifiques en raison de la présence d'eau sur des périodes plus ou moins longues.
SÉQUENCE PAYSAGÈRE	Succession de plans perçue lors d'un déplacement sur un axe de transport (à des vitesses variées). Ces plans combinent des entités paysagères, à différentes échelles.
SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES	Les services écosystémiques sont des avantages que les écosystèmes naturels procurent aux humains afin qu'ils puissent se développer et vivre.
TALWEG	Ligne formée par les points altimétriques les plus bas d'une vallée ; vallon dans lequel coule généralement un cours d'eau.
XÉRIQUE	Milieu caractérisé par une aridité persistante.

ACRONYMES

CERN	Conseil européen de recherche nucléaire	OFEV	Office fédéral de l'environnement
CFF	Chemins de fer fédéraux	OPS	Office du patrimoine et des sites
CMNS	Commission des monuments, de la nature et des sites	OU	Office de l'urbanisme
FSP	Fonds Suisse pour le Paysage	OROEM	Ordonnance sur les réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs d'importance internationale et nationale
FTI	Fondation pour les terrains industriels	OZa	Ordonnance sur la protection des zones alluviales d'importance nationale
ICOMOS	Conseil international des monuments et sites	PAV	Praille-Acacias-Vernets
IFP	Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels	PDCn	Plan directeur cantonal
ISOS	Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse	PDZI	Plan directeur des zones de développement industriel
IVS	Inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse	PLQ	Plan localisé de quartier
LaLAT	Loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire	RPI	Recensement du patrimoine industriel
LaLCPR	Loi sur l'application de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre	SDA	Surfaces d'assolement
LAT	Loi fédérale sur l'aménagement du territoire	STEP	Station d'épuration
LPMNS	Loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites	TIM	Transport individuel motorisé
LPRLac	Loi sur la protection générale des rives du lac	TP	Transport public
MAP	Mesure d'accompagnement paysager	UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
OBat	Ordonnance sur la protection des sites de reproduction de batraciens d'importance nationale	ZAS	Zones agricoles spéciales
OCAN	Office cantonal de l'agriculture et de la nature	ZIBAY	Zone industrielle du Bois-de-Bay
OCEau	Office cantonal de l'eau	ZIMEYSA	Zone industrielle de Meyrin, Satigny et Vernier
		ZIPLO	Zone industrielle de Plan-les-Ouates

LÉGENDES

PP. 4-5 Zone agricole près de la Route de Sauvergnny, Versoix	P. 50 Vue sur le Salève depuis Veyrier	P. 73 Route Blanche et Parking de Sous-Moulin, Thônex
P. 14 Lac des Vernes, Meyrin	P. 55 Autoroute avec vue sur le Jura depuis le Parc des Molliers	P. 74 Vue sur le quartier des Sciers, Plan-les-Ouates
P. 18 Pont de la Machine	P. 58 Parc agro-urbain des Molliers, Bernex	P. 77 HAUT Rue des Boudines, Meyrin
P. 26 Plage du Vengeron, Pregny-Chambésy	P. 63 Le Rhône, près d'Aire-la-Ville	P. 77 BAS Chemin des Mérinos et gare des marchandises de la Praille
P. 31 Embouchure de la Versoix	P. 64 Parc Louis Bertrand, Lancy	P. 79 Route de Marsillon, Troinex
P. 34 Ecoquartier Les Vergers, Meyrin	P. 67 Voie Verte à Frontenex	P. 85 Plaine de l'Aire, Lully
P. 37 Vallon de l'Allondon et le village de Russin	P. 69 Halte de Chêne-Bourg	P. 86 Route du Grand-Lancy et village du Grand-Lancy
P. 42 Vue sur le Môle depuis Meinier	P. 70 Tour de contrôle de l'Aéroport	PP. 90-91 Place de Carantec, Grand-Saconnex



